

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 26 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 26 janvier à 20H00, le Conseil Municipal de LA TURBALLE, dûment convoqué le 19 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier CADRO, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 21

M. Didier CADRO, Maire

M. Christian GAUTIER, Mme Émilie DARGER, Mme Karine DUBOT, Mme Isabelle MAHE, M. Didier MARION, M. Gérard BRION, Mme Véronique LE BIHAN, Adjoint.

M. Henri GUYON, Mme Marie-Andrée JOUANO, Mme Élisabeth LEGUIL, M. Philippe TRIMAUD, M. Jean-Luc AGENET, Mme Annie BARBOT, M. Alain ALLIOT, Mme Brigitte COUDOING, M. Gwénaél HERBRETEAU, M. Michel THYBOYEAU, Mme Nadine COËDEL, Mme Blandine CROCHARD-COSSADE, M. Emmanuel ROY Conseillers Municipaux.

Absents représentés par pouvoir écrit : 4

M. Daniel DUMORTIER Adjoint, représenté par M. Philippe TRIMAUD

M. Patrick CHEVREAU, Conseiller municipal, représenté par M. Henri GUYON

M. Loïc PÉAN, Conseiller municipal, représenté par M. Didier CADRO, Maire

M. Dominique GOËLO, Conseiller Municipal, représenté par M. Michel THYBOYEAU

Absents non représentés par pouvoir écrit : 2

Mme Jacqueline BERTHO, Conseillère municipale

Mme Virginie CHARBONNIER, Conseillère municipale

Secrétaire de séance : M. Didier MARION

La séance s'ouvre à 20H00

Monsieur le Maire : Bonsoir à toutes et à tous. Tout d'abord, je vous souhaite, car on peut encore le faire, une très belle année et surtout la santé 2023. Donc les pouvoirs, Monsieur Daniel DUMORTIER donne pouvoir à M. Philippe TRIMAUD, M. Patrick CHEVREAU donne pouvoir à M. Henri GUYON.

Michel THYBOYEAU : Monsieur le Maire s'il vous plaît, je vous ai déposé un pouvoir tout à l'heure.

Monsieur le Maire : Oui exact, M. Dominique GOELO donne pouvoir à M. Michel THYBOYEAU. On me les donne toujours une minute avant de commencer le Conseil Municipal, je ne sais pas pourquoi et donc Loïc PÉAN qui donne pouvoir à moi-même. Merci. Il faudrait me les donner avant ce serait mieux.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2022.

Monsieur le Maire : Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2022. Y a-t-il des questions, des observations ?

Nadine COEDEL : oui, s'il vous plaît page 6. J'avais pu poser la question à deux reprises du nom des représentants au sein de votre majorité qui serait les référents sur l'avancement du projet de Territoire de Cap Atlantique. C'est-à-dire, quels sont ceux, autour de la table qui pourront être sollicités dès lors qu'il y a des questions sur l'avancement de ce projet.

Monsieur le Maire : oui, il va falloir que l'on vous réponde la prochaine fois Madame COEDEL, on va noter ça.

Christian GAUTIER : peut-être avant le vote aussi, il y avait eu deux sujets qui avaient été abordés, le premier par Dominique GOELO concernant le compte épargne temps, donc il y a 437 jours dans les comptes épargne temps. Ce qui fait une valorisation qui est provisionnée à hauteur d'environ 70 000 euros. Il y avait une seconde question qui concernait le volume qui avait pu être utilisé dans le dépassement ou le renforcement d'activité. Donc les renforcements d'activités c'est quatre agents sur l'année, dont deux ont eu des contrats qui ont été transformés en cours d'année, un au mois de juillet et un après l'été, ce sont essentiellement des gens qui sont employés en renforcement à la maison de l'enfance ou dans le cadre du périscolaire.

Monsieur le Maire : merci Christian. D'autres observations ? Donc je mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

1- DOSSIER DE CANDIDATURE POUR L'INSTALLATION D'UNE BRIGADE MOBILE DE GENDARMERIE

Monsieur le Maire : première délibération. Candidature pour la création d'une brigade de gendarmerie sur notre commune.

Monsieur GAUTIER : le secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : alors le secrétaire de séance, je propose Didier MARION. Didier c'est bon ? Donc l'État lance un appel à candidature pour la création de 200 brigades de gendarmerie sur le territoire National en étroite concertation avec les élus locaux. L'objectif de l'État est de recréer un maillage sur notre territoire et d'assurer la présence des gendarmes au plus proche des populations dans une perspective de prévention et d'accompagnement de proximité. Sur notre commune, l'objectif est d'avoir une brigade mobile. C'est-à-dire d'avoir des effectifs de 6 à 10 gendarmes en journée, avec une permanence dans les locaux de notre commune, à côté de notre Police Municipale. J'ai rencontré les hauts fonctionnaires de gendarmerie, ils sont favorables, les locaux leur conviennent donc nous avons nos chances d'être retenus. Notre dossier est prêt, nous devons l'envoyer avant le 1^{er} février. Je vous demande d'approuver et de m'autoriser à déposer le dossier de candidature pour l'ouverture d'une brigade de gendarmerie sur notre commune. Avez-vous des observations, des questions ?

Nadine COEDEL : oui une observation, on ne peut être que favorable à ce dépôt de candidature, dans la mesure où l'on en avait parlé la dernière fois, au dernier Conseil Municipal. Mais force est d'admettre que de nouvelles dégradations ont eu lieu récemment dans certains commerces de La Turballe, dont il n'est fait écho nulle part mais néanmoins c'est du vandalisme, ce sont des faits de violences. Donc on ne peut qu'être favorable à cette brigade mobile. Avec une question complémentaire ; quelle sera la durée de cette présence de la brigade mobile ? Une deuxième question, le rôle de ces personnes par rapport aux gendarmes actuels ? Et enfin qui va soutenir ce budget correspondant ?

Monsieur le Maire : alors la première question, la durée on ne sait pas. C'est le gouvernement qui va trancher, donc on ne sait pas la durée. Le rôle des gendarmes, c'est leur rôle habituellement, mais j'ai bien indiqué ce sont des gendarmes mobiles donc ce n'est que dans la journée pas dans la nuit. Le même rôle, c'est leur métier. Donc la troisième question Madame COEDEL ?

Nadine COEDEL : le budget

Monsieur le Maire : le budget, c'est l'état qui paye. Avez-vous d'autres questions ? Je mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous en remercie.

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2023

N°1

CANDIDATURE POUR LA CREATION D'UNE BRIGADE MOBILE DE GENDARMERIE A LA TURBALLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, le projet de loi de programmation et d'orientation du ministère de l'intérieur

CONSIDERANT la nécessité de recentrer l'action de l'Etat et des forces de sécurité au cœur des territoires et de la population ;

CONSIDERANT la nécessité de proposer un maillage efficient des forces de sécurité en lien avec les besoins de proximité et de sécurité de la population

CONSIDERANT que la commune de La Turballe, située en zone gendarmerie est au cœur d'un territoire qui connaît un réel dynamisme et un accroissement de sa population.

CONSIDERANT que la commune de La Turballe dispose d'un local équipé et adapté à l'accueil d'une unité de gendarmerie mobile répondant aux objectifs et critères fixés par la LOPMI.

Sur le rapport présenté par Monsieur Le Maire,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : Emet un avis favorable à la candidature de la commune de La Turballe pour accueillir sur son territoire une brigade de gendarmerie mobile.

Article 2 : Autorise Le Maire à déposer un dossier de candidature auprès de la Préfecture Loire-Atlantique pour l'ouverture d'une brigade mobile de gendarmerie sur la commune de La Turballe

2- DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

Monsieur le Maire : délibération numéro 2, débat d'orientation budgétaire 2023. Je laisse la parole à Monsieur Christian GAUTIER Adjoint aux finances.

Christian GAUTIER : Monsieur le Maire merci. Donc toujours dans l'ordre des choses, il nous faut procéder aux présentations et au débat autour des orientations budgétaires 2023. Ce rapport est nécessaire avant le vote du budget primitif qui aura lieu fin février début mars, fin février pour la date du Conseil. Donc vous avez reçu un dossier, ce dossier a fait aussi l'objet d'une présentation à la commission de finances. On va donc regarder les éléments qui sont les éléments essentiels de ce rapport. Donc déjà, le premier point au-delà du contexte réglementaire que tout le monde connaît, que

je viens de rappeler rapidement, il faut situer évidemment ce débat dans le cadre d'un contexte économique et financier général qu'il soit International, Européen ou Français qui est évidemment très différent de ce que l'on a pu vivre dans les années précédentes et qui au cours de l'année qui vient de s'écouler a connu des péripéties qui ne sont pas sans incidences sur nos vies quotidiennes et aussi sur la vie des Collectivités Territoriales.

Notre débat, et notre rapport il se fait dans un contexte de ralentissement de la croissance mondiale avec une inflation qui est une inflation record. En zone euro elle a atteint en octobre 2022 sur 1 an 10.7 %, en France on y reviendra tout à l'heure on est aux alentours de 7,2%. Cette inflation, c'est une inflation comme on dit en général, importée majoritairement en cause la hausse des matières premières. La consommation des ménages et l'investissement des entreprises ralentissent à tel point que ça devient préoccupant et que certaines économies même commencent à connaître un ralentissement fort en zone Euro au troisième trimestre Par exemple le PIB n'a crû que de 0.2% alors qu'il avait crû de 0.8 au cours du deuxième trimestre. 2022. Evidemment, le conflit en Ukraine a également de larges répercussions économiques en Europe, du fait de notre proximité avec un voisin Européen et puis notre forte dépendance aussi aux hydrocarbures venant de Russie. Au Royaume-Uni la hausse de l'énergie ne parvient pas à être endiguée et laisse craindre une sévère récession dans un pays qui aujourd'hui ne fait plus partie de la communauté Européenne.

Aux Etats-Unis, l'inflation semble plus diffuse et semble déjà avoir passé un point haut. Cependant, la remontée des taux d'intérêts est particulièrement marquée. En Chine, la situation de croissance soutenue des dernières années tombe de deux chiffres à un seul avec aussi des conséquences actuelles non encore évaluées de la crise sanitaire, puisque vous savez que la Chine a pratiqué une politique zéro COVID, un coût qu'elle ne peut plus supporter. Vous avez vu, nous voyons ce qu'il s'y passe aujourd'hui au regard d'une croissance exponentielle de l'épidémie COVID.

En zone Euro, on est évidemment plus sensible aux conséquences du conflit Ukrainien. Cela a de forts impacts sur notre approvisionnement énergétique. La diversification des sources d'approvisionnement se fait de façon coûteuse et limitée créant un risque de rationnement pour l'hiver même si aujourd'hui l'hiver avance et même si on voit que l'on passe les choses sans trop de dommages. Ce n'était pas forcément le cas encore il y a un mois ou l'inquiétude était de mise. Tout ça, évidemment entraîne une diminution de la consommation des ménages et une forte hausse des prix dans leur globalité, que ce soient les prix de détails comme les prix de l'énergie. Les politiques budgétaires qui ont été mises en place par les États tentent d'éviter une crise économique.

En France on se porte un peu mieux que les autres. Cependant, la politique monétaire Européenne qui est alignée sur la réserve fédérale Américaine conduit à une remontée des taux directeurs. Si vous êtes en train d'emprunter en ce moment vous devez voir que l'on n'emprunte plus dans les mêmes conditions qu'il y a un an. Les capacités de financement se détériorent et la consommation et l'investissement se ralentissent. En France, la croissance reste positive malgré tout au troisième trimestre 2022 mais cette année 2022 fut quand même moins néfaste qu'imaginé il y a un an.

La croissance est légèrement positive au troisième trimestre mais elle est fortement en repli par rapport au second trimestre de 2022. Si des tensions de productions sont générales, malgré tout l'activité française a pu ou su résister un peu mieux que les autres économies Européennes et cela dans un contexte d'inflation élevée. Comme je disais tout à l'heure, en novembre on était sur une inflation qui était de +7.2% en France. Cela reste inférieur à l'inflation de la zone Euro puisque l'on est à +10.2% et inférieur à l'inflation en Allemagne puisqu'elle est à +11.2%. Le marché du travail en France connaît lui une forte tension par contre. Là on est en pleine actualité vous avez sans doute entendu que le taux de chômage était en forte diminution, ce qui fait que malgré les difficultés le marché du travail se porte relativement bien malgré un ralentissement de l'activité économique. On est aux alentours de 7.2 % du taux de chômage, après la question est de savoir si les nombreuses créations d'emplois en cours actuellement vont se maintenir. Maintenant, beaucoup de métiers sont dits en tension, beaucoup de secteurs d'activité sont en tension, il suffit de se promener dans les zones commerciales d'activités économiques pour voir sur les bords de route fleurir : « recherche menuisier, conducteur et autres emplois ». Donc, c'est effectivement bien mais ça ne veut pas dire que cela va durer puisque le pouvoir d'achat des Français est en recul de 1.8% au premier trimestre 2022 et de 2.2 % au second trimestre. Les prix à la production restent à un niveau élevé, c'est dû au problème d'approvisionnement de toute nature, énergie évidemment comprise et les coûts de productions sont élevés là aussi tout ça lié à un coût d'énergie fort élevé.

Si on fait un zoom sur les finances publiques c'est ça qui va évidemment nous intéresser maintenant. Depuis plusieurs années, en tout cas depuis le début du mandat municipal en cours, les crises succèdent aux crises et après une crise sanitaire, on est dans une crise énergétique et une crise tout court liée bien entendu à une guerre qui se déroule à nos portes.

Le déficit budgétaire Français devrait diminuer en 2023 et les finances publiques retrouver petit à petit une trajectoire qui soit plus soutenable. On y reviendra tout à l'heure mais on est loin des critères de Maastricht qui doivent déterminer un déficit public inférieur à 3 %, puisque l'on était en 2021 largement au-delà des 5%, et si on veut parler en milliards le déficit de la France est de 3 000 milliards. Je vous laisse aligner les zéros vous voyez ce que cela peut représenter.

D'après le projet de loi de finances 2023, le déficit public devrait atteindre 5 %, il était à 6.4% en 2021. C'est la politique du quoi qu'il en coûte c'est ça qui se traduit dans ce déficit.

La mobilisation de l'État par contre est maintenue pour protéger les ménages et les entreprises contre la crise énergétique, et une baisse des dépenses publiques est programmée dans la loi de finances 2023 de l'ordre de 1.5 %. Cependant, la hausse des taux d'intérêts va peser dans le poids de la dette Française puisque « l'argent pas cher » c'est un peu fini, donc l'argent devient plus cher et va donc contraindre la France à mettre en place des mesures de rigueur dans la gestion des finances publiques. Pour reprendre quelques principales données financières, le contexte macro-économique, donc la croissance Française en 2023 est estimée à 1 %, la croissance dans la zone Euro à 1.5 % et l'inflation prévue en 2023 en France de 4.2 %. Comme je le disais tout à l'heure l'Etat revoit la voilure des dépenses publiques, il diminue les dépenses publiques de 1.5 %, il envisage un déficit public de 5 % et la dette publique par contre est à 111.2 % du Produit Intérieur Brut. Le produit intérieur brut c'est la valeur de tous les biens auxquels on ajoute les services et les produits dans un pays dans une année donnée.

Comment cela se traduit pour les Collectivités locales ? Et bien l'État va transférer sous forme de recettes 107 milliards 800 millions d'euros à peu près, dont 53.2 milliards de concours financiers et 26.8 milliards de dotation globale de fonctionnement. C'est ce qu'il transfère aux collectivités locales toutes Collectivités confondues.

Les principales mesures de la loi de finances en 2023 en direction des Collectivités territoriales sont les suivantes : 1.8 milliard dans la loi de finances, c'est un montant qui est en baisse qui est lié à une baisse de la dotation de soutien à l'investissement local, il n'y en aura que pour 570 millions, c'est 337 millions de moins qu'en 2022.

Les dotations d'équipement des territoires ruraux pour 1 milliard 46 millions et la dotation à la politique de la ville 150 millions. Donc voilà les éléments majeurs. Par contre l'État a créé un fonds vert pour faciliter la transition climatique et surtout énergétique dans les territoires, ce fonds est doté 1.5 milliards d'euros, il vise évidemment la performance environnementale, rénovation énergétique des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, l'adaptation des territoires au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie à travers la mise en place de zone de faible émission dans certaines villes, ça fait aussi l'actualité, ou de la gestion des friches.

Si on en vient à notre Commune, à notre Collectivité, je rappelle simplement que les budgets de la Commune sont au nombre de trois, le budget principal de la ville, deux budgets annexes ; celui du cimetière et celui du village de la Croix de l'Anse. Les chiffres que je vous donne sont des chiffres de prévision d'arrêté de compte, donc en clôture. Ces chiffres qui sont là, sont des chiffres arrêtés au 20 décembre 2022 et non pas au 31 décembre puisqu'il faut quand même bien faire le document avant, donc ce sont des chiffres provisoires qui donnent la tendance de ce que seront les résultats financiers de la Commune pour l'exercice 2022.

Donc en section de fonctionnement, on aura encaissé 11 122 187 millions d'euros, en dépenses de fonctionnement on aura dépensé 7 573 957 millions d'euros. En section d'investissement on aura encaissé des recettes d'investissement d'un peu moins de 3.9 millions et en dépenses d'investissement on a fait 5.5 millions de dépenses d'investissement. On verra tout à l'heure de manière un peu plus détaillée. Notre niveau d'épargne tous budgets consolidés : en épargne brute c'est 3.6 millions pour 2022 et en épargne nette c'est 2.8 millions, la différence étant représentée par les emprunts que la Commune a et qu'elle rembourse donc la dette qui est là, c'est la différence entre l'épargne brute et l'épargne nette.

L'endettement tous budgets consolidés : notre encours de dette au budget principal au 1^{er} janvier 2023 c'est 4 917 315 millions, ça, c'est la dette de la commune en emprunt, sa capacité de désendettement est de l'ordre de seize mois. La dette par habitant, un peu plus de 1 000 euros par habitant et l'encours

de dette du budget du site de la Croix de l'Anse (VVF) est de 688 299 euros, c'est l'emprunt qui est remboursé sur ce budget annexe. L'encours de dette consolidé, tous budgets confondus, est de 5 605 612 millions d'euros et donc la dette par habitant est estimée à 1 161 euros. Quelques données également : le taux d'imposition 2022 sur la taxe sur le foncier bâti c'est 36.14 %, la taxe sur le foncier non bâti, 48.93 % et la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, c'est 16.28 % puisqu'il y en avait un peu pour les derniers résidents principaux qui en 2022 ont payé pour la dernière fois une taxe d'habitation.

Enfin, les effectifs de la Collectivité en 2022 au 31 décembre 2022 : il y a 87 emplois financés, inscrits au tableau des effectifs et seul le budget principal de la commune supporte des effectifs. Le temps de travail : on est au 1 607 heures comme vous le savez depuis l'année dernière. Alors pour faire le rappel de nos objectifs financiers en 2022, on a développé la démarche de projet, pour rendre plus lisible les actions qui sont engagées et la manière de les financer. On a aussi continué la maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un contexte comme je l'évoquais tout à l'heure compliqué quand même, puisque si quand on va faire ses courses ça a augmenté, ça a aussi augmenté pour la Commune puisqu'il y a un restaurant scolaire mais on ne fait pas que ça, on achète aussi des produits d'entretien, on achète du sable, du ciment, tout un tas de chose et on achète de l'énergie également. On a maintenu aussi un programme d'investissement prospectif qui s'est souvent traduit dans les opérations dites « AP/CP » autorisation de programme et crédit de paiement. Voilà pour les rappels d'objectifs, si on regarde les budgets un par un, en fonctionnement je le disais tout à l'heure sur des chiffres arrêtés au 20 décembre 2022, on est positif en fonctionnement de 3 725 437 millions puisque l'on a un peu moins de 11 millions de recettes et un petit peu plus de 7 millions de dépenses. En investissement, on est déficitaire de 1 840 027 millions puisque l'on a un peu moins de 4 millions de recettes et 5 millions 750 mille euros de dépenses en investissement. Au total, sur le budget de la ville on est excédentaire. On dégage un excédent d'environ 1 million 900 mille euros. Sur le budget annexe cimetière c'est pour l'anecdote mais il est là, il n'y a qu'un budget de fonctionnement puisque tous les travaux d'investissement sont réalisés sur le budget de la ville, le budget principal. On a des recettes de 57 000 euros et des dépenses pour 34 370 euros, ce qui fait un excédent de fonctionnement sur le cimetière de 22 663 euros.

Concernant le budget annexe du site de la Croix de l'Anse, en fonctionnement rien de nouveau sous le soleil pour le moment les recettes sont de l'ordre de 164 000 euros, les dépenses de 364 000 euros, donc la différence un peu plus de 200 000 euros de déficit sur le budget de fonctionnement. Concernant l'investissement, c'est par contre un budget qui croît puisqu'il n'y a pas d'investissement d'effectué sur le site mais par contre il y a un budget d'investissement. On a des recettes à hauteur de 288 000 euros pour des dépenses de l'ordre de 129 000 euros. On est donc du coup excédentaire d'un peu moins de 160 000 euros sur l'investissement, et le budget dans sa totalité est déficitaire d'environ 41 000 euros. Tous budgets consolidés, le budget de fonctionnement présente un excédent de 3 548 000 euros et l'investissement présente un déficit de 1 680 000 euros, ce qui comme je le disais tout à l'heure nous donne un total général d'un peu moins 1 900 000 euros d'excédent sur l'ensemble des trois budgets de la Commune.

Alors, si on vient dans les commentaires principaux, recette de fonctionnement d'abord, les recettes de fonctionnements en prévision de clôture de l'exercice présentent un excédent d'un petit peu plus de 3 700 000 euros, c'est dans les mêmes proportions que l'on avait en 2021. En 2021, l'excédent était évidemment dû à l'intégration dans les comptes de la Commune du produit de vente du camping, notamment une recette exceptionnelle dans le fonctionnement de 2 274 722 euros. On retrouve globalement cet excédent à la fin de l'exercice 2022, donc il n'a pas été consommé ou très peu.

Cela se cumule également avec une maîtrise des dépenses et ce comme je l'évoquais dans un contexte économique tendu, je ne reviendrais pas sur ce sujet en développant.

Les recettes de fonctionnement continuent d'augmenter, ce qui marque une reprise totale de notre activité, on sort des années COVID 2020/2021, 2022 c'est une année où il n'y a pas de restrictions, pas de confinement, pas d'interdiction de rassemblement et donc on retrouve un mode de fonctionnement normal. Cela se voit dans la perception des droits de terrasses en particulier aussi d'une reprise économique avec les taxes de séjours ce que l'on appelle les produits du domaine, et on a eu aussi une légère augmentation de dotation d'Etat à travers la dotation de solidarité rurale et la dotation de péréquation.

Cette situation, nous a permis de dégager les capacités d'auto-financement conséquentes et d'améliorer donc l'épargne nette de la Commune à un peu moins de 3 millions d'euros en 2022 pour

3.7 millions en 2021, effet camping et 1 million en 2020 quand on fait une rétrospective. Ces bons résultats nous évitent, et évitent à la Collectivité de recourir à l'emprunt et tous les investissements qui ont été réalisés en 2022 ce sont faits sans emprunt.

Les dépenses, elles sont plus élevées qu'en 2021 mais elles restent cependant inférieures à la prévision faite au moment du vote du budget 2022. Nous avons prévu au budget primitif une dépense de 7 185 000 euros, la réalisation est à 6 587 000 euros, donc on est en dessous de cette prévision, mais malgré tout c'est supérieur à 2021 en réalisé. Je le répète du coup, inflation, coût des matières premières, coût des denrées alimentaires, augmentation des charges de personnel, tout ça on va y revenir. Elles représentent en pourcentage 3.93% d'augmentation des dépenses réelles entre le réalisé 2021 et le 2022 prévisionnel soit environ un peu plus de 250 000 euros entre les deux exercices budgétaires dont 170 000 exclusivement liés à l'augmentation de la masse salariale mais je vais revenir sur ce point-là tout de suite.

Donc la masse salariale, le nombre d'agents inscrits à l'effectif est resté stable. Il n'y a pas eu d'embauche il y a 87 agents à l'effectif au 31 décembre 2021, il y en a 87 au 31 décembre 2022. Par contre, on a subi une augmentation des charges de personnel, tout simplement liée à trois évolutions du SMIC dans l'année 2022, le déblocage du point d'indice à +3.5% et aussi repositionnement des grilles indiciaires en particulier pour les fonctionnaires de catégorie B. Ce repositionnement coûte 170 000 euros de plus dans la masse salariale.

Les autres charges de gestion courantes : elles ont évolué aussi à la hausse en 2022 pour un peu moins de 8%, c'est dû à un peu plus de facturation de la part de Cap Atlantique en particulier sur les services qu'ils nous rendent en examinant les permis de construire. Il y a eu une forte dynamique de permis de construire en 2022 donc plus de dossiers instruits donc plus de facturations par Cap Atlantique à la Commune pour faire ce travail de manière déléguée.

Concernant les charges à caractère général : elles aussi subissent une augmentation entre 2021 et 2022 à l'instar du budget voté en mars dernier. Là ce sont les fluides énergie qui pèsent fortement, elles restent en dessous des prévisions budgétaires excepté pour les carburants mais quand même ça pèse dans l'évolution du poste charge à caractère général, malgré des économies déjà réalisées en particulier dès le mois de mars 2022 à travers la maîtrise de l'éclairage public dans la période de l'été. Là aussi, on a un effet retour à une activité classique, les animations d'été se sont déroulées à 100%. Donc, la comparaison avec l'exercice 2021 est un peu plus délicate puisqu'en 2021 on avait fait presque toutes nos activités, mais c'étaient des activités qui avaient été souvent financées sur le budget 2020 décalé, en 2021 pas de dépenses parce qu'elles avaient déjà été payés en 2020 et en 2022 on repaye nos dépenses 2022 donc la comparaison est un peu difficile.

Ces dépenses de charges à caractère général restent malgré tout moins élevées que la prévision budgétaire que nous avons faite et nous n'avons consommé, si je peux dire les choses ainsi, que 89% de l'enveloppe votée, donc on a 11% d'économie sur ce poste-là par rapport à la prévision et au budget primitif qui avait été adopté.

Concernant l'investissement, en recettes d'investissement nous avons fait 2 749 000 euros de recettes d'investissement. Pas grand-chose de particulier, si ce n'est que les recettes viennent de l'excédent de l'exercice précédent pour 1 475 000 euros, une affectation du résultat positif de l'année 2021 pour 690 000 euros et des dotations diverses et variées pour 206 000 euros avec des subventions d'investissement d'un peu moins de 155 000 euros, c'est ce qui fait les 2.8 millions de recettes prévues. Concernant les dépenses tout comme la section de fonctionnement, on retrouve là aussi toujours l'intégration de la vente du camping qui s'est faite en 2021. Elles restent forcément très marquées en 2022. Nos dépenses sont d'un peu plus de 5 millions d'euros, 581 000 euros de remboursement de dette en capital, des subventions d'équipements pour 106 000 euros (c'est ce que l'on paye à Cap Atlantique au titre des attributions de compensation en investissement puisque Cap Atlantique fait des investissements pour ses compétences qui lui sont propres qui sont facturées ou refacturées à la Commune) et on a quand même réalisé 4 271 000 euros de dépenses d'équipements. Évidemment dans ces 4 271 000 euros on a la construction du centre technique municipal qui pèse près de 3 millions d'euros dans l'année 2022.

Résultat, on est déficitaire en investissement comme je l'évoquais tout à l'heure pour un peu moins 1.8 millions entre les recettes et les dépenses ; plus de dépenses que de recettes.

On a quand même mobilisé de nombreuses subventions dont « France relance vélo » ou « France vue sur mer », « France relance vélo » pour les pistes cyclables ou l'amélioration des mobilités douces, « France vue sur mer » pour le renforcement du littoral ou l'entretien de tout ce qui est accès aux plages

avec le remplacement des palissades, le platelage pour accès par les chemins qui nous conduisent de la route vers la plage sans avoir à franchir la dune de manière intempestive. Donc voilà, ce que je peux dire sur les dépenses d'investissements.

Concernant la dette, donc pour la matérialiser toujours pareil, c'est une situation arrêtée au 1^{er} janvier 2023. Je l'ai dit tout à l'heure, vous voyez la dette globale, elle est à 5 605 612 euros au 1^{er} janvier 2023, elle représente 1 161 euros par habitant et le taux moyen payé est de 4.2%. Le dernier emprunt actuellement en cours expira en 2032. Sur le budget principal, la dette est de 4 917 315 euros, un peu plus de 1 000 euros par habitant et le taux moyen est de 4.24% sur ces emprunts, là aussi le dernier emprunt arrivera à expiration en 2032. Il n'y a pas d'évolution par rapport à ce que vous connaissez puisque l'on n'a pas emprunté en 2022, donc les prêteurs sont toujours les mêmes : la Caisse des dépôts et consignation, le Crédit Foncier, la Banque Postale et la SFIL qui est une banque des Collectivités territoriales. Donc voilà les emprunts, mais ça, vous les connaissez je ne reviens pas forcément là-dessus.

Malgré l'évolution des taux, nous sommes protégés sauf sur les deux emprunts qui sont les emprunts que nous avons auprès de la caisse des dépôts et consignation parce que ce sont les deux seuls emprunts dont le taux est indexé sur le taux du livret A plus 1%. Donc quand le livret A était à 0.50, c'était 0.50 + 1 donc on remboursait 1.50% d'intérêt le livret A va passer à 3% donc 3 + 1 on est sur un taux d'intérêt de 4%. Alors pas de panique, ce sont des petits emprunts, ce n'est pas ça qui vient mettre en difficulté la Commune, puisque le montant restant dû c'est 77 000 sur l'un et 132 000 euros sur l'autre donc ce n'est pas ça qui fait la dette communale. Voilà pour le budget 2022 ou la situation d'atterrissage du budget 2022. Est-ce qu'il y a des questions sur la partie hypothèse d'atterrissage ?

Monsieur le Maire : d'abord je voulais saluer le travail des agents, du service finances, saluer aussi ton travail Christian, c'est vrai qu'on a bien vu, tu l'as bien expliqué pour notre CTM on n'a pas fait de crédit, très peu utilisé l'argent du camping donc félicitations. Malgré la situation générale, le budget a été bien maîtrisé donc merci Christian et les agents.

Michel THYBOYEAU : alors déjà oui, félicitations mais ça on vous l'a déjà dit en commission finances c'est une belle présentation du DOB. Néanmoins, nous avons quand même quelques remarques, vous dites l'argent du camping n'a pas été utilisé, moi ce que je remarque c'est que vous en avez mis une partie en fonctionnement et pas tout en investissement au départ, donc si on retirait les 3 millions de camping dans les recettes de fonctionnement on s'apercevrait que la marge brut n'est plus que de 1.5 millions à peu près et la marge nette si on enlevait les 581 000 euros de cette marge brute et bien on voit quand même que petit à petit on arrive même pas à combler du moins les travaux courants. Donc on en revient presque à la situation d'avant la vente du camping. Tout cela pour vous dire, attention de ne pas dépenser trop vite parce que le principe de réalité pourrait nous rattraper à moyen terme parce que l'on voit que si on retirait l'argent du camping et bien on irait vers un effet ciseau. C'est là où je dis attention danger parce que le jour où il n'y aura plus l'argent du camping, on aura l'effet ciseaux, donc attention. Voilà ce que je voulais dire sur cette partie-là. Vous n'avez pas expliqué pourquoi vous ne demandez pas la DETR donc ça si vous pouviez l'expliquer.

Christian GAUTIER : oui, ça c'est pour 2023. La commune depuis plusieurs années n'a pas sollicité ni la DETR ni la DSIL. Pour 2023 pourquoi est-ce qu'on ne sollicite pas ces modes de financement là ? C'est que tout simplement dans les échanges avec les autres communes et avec le Préfet, le Préfet nous a indiqué qu'une commune qui demande un mode de financement, qui demande un soutien, un financement à ce titre là et dont le projet n'est pas abouti, elle prive une commune qui elle a des projets de ce mode financement, puisque c'est un arbitrage. C'est le Préfet qui à un moment arbitre en fonction de l'enveloppe dont il dispose. S'il trouve un projet intéressant et qu'on ne lui dit pas qu'en fait on en est au niveau des études et que c'est un projet qui dans l'année ne démarre pas, il a donné de l'argent à une commune et si la commune ne dit pas qu'elle ne va pas démarrer et bien à la fin de l'année elle n'aura pas utilisé la dotation mais la dotation elle est perdue pour les autres communes. En fait elle remonte au Ministère des Finances. La consigne c'est de demander des dotations qu'à partir du moment où vos projets sont matures et où vous êtes sûr que vous allez les démarrer dans l'année, si vous n'êtes pas sûr ne le faites pas parce que vous privez une autre commune qui elle a un projet mature d'un éventuel mode de financement. Par contre, on a prévenu qu'en 2024 on aura des projets qui seront matures, et là on sollicitera et on fera jouer un peu un droit de priorité dans la mesure où depuis plusieurs années la commune n'a pas sollicité ce type de fonds.

Monsieur le Maire : Alors Christian pour 2023, on passe notre tour tu l'as bien expliqué, on va donc privilégier des projets sur d'autres communes Guérande et Saint-Lyphard.

Christian GAUTIER : voilà donc pour 2022.

Michel THYBOYEAU : alors après pour les dotations vertes vous avez un projet, mais vous ne dites pas lequel.

Christian GAUTIER : parce que l'on est dans 2022. Là je viens de faire le commentaire de 2022 mais ça peut faire la transition. En fait oui, le fonds vert on va certainement y faire appel en 2023 puisque la commune a eu la désagréable surprise d'avoir sa chaudière de Mairie lâcher juste avant Noël, que cette chaudière a presque 40 ans d'âge donc elle a bien vécu et qu'il n'y a plus de pièces de remplacement aujourd'hui. Elle est donc partie à la poubelle. Les études sont en cours pour déterminer quel remplacement on va faire, quel mode de chauffage on va choisir, la chaudière précédente étant au gaz. Alors ça va avoir une incidence évidemment dans le budget d'investissement puisque ce n'était pas forcément prévu dans les premières discussions d'arbitrage. Le deuxième élément, ça a une deuxième incidence là du coup dans le budget de fonctionnement puisqu'il a fallu trouver un moyen de chauffage pour la Mairie. Ce moyen de chauffage, on l'a trouvé en louant une chaudière pour l'hiver ce qui donne le temps de ne pas se précipiter pour le remplacement de la chaudière et donc la du coup, c'est 20 000 euros de frais de fonctionnement dans le budget de fonctionnement. Mais on ne choisit pas, en général ces bêtes là ça tombe toujours quand ça marche, c'est-à-dire pour une chaudière en hiver.

Jean-Luc AGENET : est-ce que je pourrais intervenir ? Je souhaitais simplement replacer ce débat d'orientation budgétaire dans le contexte un peu économique de la France. On a parlé de chiffres.

Monsieur le Maire : Monsieur AGENET, vous pouvez allumer votre micro s'il vous plaît.

Jean-Luc AGENET : ah oui très bien, je pensais l'avoir allumé. Je disais que je souhaitais replacer ce débat d'orientation budgétaire dans le contexte économique Français. Il me semble que quelques chiffres n'ont pas été peut-être très bien expliqués ou en tout cas dits. Alors effectivement vous avez parlé de la dette de la France, je pense qu'il faut peut-être aussi parler dans ces contextes-là du déficit commercial qui est d'environ 150 milliards, le déficit de l'Etat qui lui est d'environ 153 milliards, le déficit de la sécurité sociale en 2021 qui était évalué à 33.5 milliards. Alors c'est bien mais face à cette remontée des taux d'intérêts, des taux directeurs, il y a peut-être des questions à se poser et puis quelques peut-être soucis à avoir en tout cas pour l'avenir. C'est tout ce que je voulais préciser. Merci.

Monsieur le Maire : merci Jean-Luc. D'autres observations ? Monsieur Roy.

Emmanuel ROY : oui s'il vous plaît Monsieur le Maire. Alors, ce qui a attiré notre attention c'est l'évolution du budget investissement car les documents qui nous ont été soumis, il apparaît que ce budget investissement dégagé à 1 516 000 euros en 2021 qu'il dégage un déficit de 1 620 790 millions en 2022 et que la prospective pour 2023 fait apparaître également un déficit de 1 780 556 millions. Donc cette évolution nous a alertée et dotant plus qu'en parallèle l'épargne nette qui était de 3 671 615 millions en 2021 a chuté à 2 797 718 en 2022, soit une perte pratiquement d'un million d'euros. Donc la conjonction de ces constatations et bien nous ont alertées sur l'évolution dans le cadre d'un avenir proche sachant que cette épargne nette est particulièrement importante puisqu'elle détermine non seulement notre capacité d'autofinancement mais également s'il devait y être recouru la faculté d'emprunt qui se trouverait dès lors particulièrement obérée.

Christian GAUTIER : oui mais je n'ai pas la même lecture que vous. Vous faites une lecture du budget d'investissement seul mais vous oubliez qu'un budget d'investissement il est alimenté par les excédents qui viennent du budget de fonctionnement en particulier. Donc ce budget de fonctionnement c'est une transition entre l'excédent qui est à plus de 2 millions sur le budget de fonctionnement et qui, quand on prépare le budget suivant permet de passer d'un budget d'une section vers l'autre section. Donc voilà, l'argent est là. La présentation du budget c'est celui qui se fait en fonction des recettes que l'on a dans une section et des dépenses que l'on a dans l'autre section. Après, quand on le consolide, il est excédentaire et quand on représente le budget d'après et bien on transfère les excédents d'une section vers l'autre section pour faire l'équilibre, donc il n'y a pas de difficulté à avoir là-dessus et il n'y a pas non plus de honte éventuellement s'il fallait un jour être amené à faire un emprunt et ça viendra forcément.

Les comptes de la commune aujourd'hui sont sains, la capacité de désendettement de la commune, elle peut être rapide et donc il y a un moment on se posera effectivement aussi la question de réaliser des emprunts. Parce qu'il faut en avoir, pas trop mais il faut en avoir, parce que c'est mieux. Vous savez bien que si les excédents sont trop importants, une commune qui est excessivement riche, encore il faut savoir ce qu'est une commune riche, elle n'a pas cinquante moyens. Si la commune est riche, elle

doit diminuer et baisser ses impôts puisque c'est l'argent des impôts qui fait que la commune fonctionne. Donc si vous n'avez pas assez d'argent, vous avez deux moyens, vous augmentez les impôts ou vous empruntez ou vous vous faites un mixte des deux. La commune n'est pas dans ce facteur-là, ni dans une augmentation de ses impôts ni dans la réalisation d'emprunt puisque le dernier emprunt c'est vous qui l'avez réalisé, certes pour une opération technique mais en 2014. Donc aujourd'hui il n'y a aucune crainte à avoir sur la bonne gestion et la bonne santé de la commune. Oui je ne sais pas ce que sera le budget de la commune dans cinq ans, je n'en sais rien.

Emmanuel ROY : ce que vous dites, nous le comprenons parfaitement. La subtilité que vous invoquez nous la connaissons. Le problème c'est que nous ne résonnons pas à aujourd'hui, nous anticipons de l'évolution de ce que pourra être l'évolution des finances de la commune ultérieurement, c'est vous-même qui dites que l'on n'est pas sûr de l'avenir et que très vraisemblablement on aura recours à l'emprunt, je rappelle que à minima depuis 9 ans on n'a pas recouru à l'emprunt donc vous laissez entendre aujourd'hui que l'on risque de recourir à l'emprunt.

Christian GAUTIER : non, je n'ai pas dit ça. J'ai dit qu'un jour la commune se trouvera peut-être en situation de recourir à l'emprunt, et que recourir à l'emprunt ce n'est pas une tare.

Emmanuel ROY : je ne dis pas que c'est une tare, je dis simplement que c'est charger quelque part les finances d'une dépense supplémentaire. Lorsque l'on sait que rembourser les emprunts c'est non seulement un capital mais des intérêts ça diminue d'autant la marge nette, donc on en revient toujours au même problème la marge nette qui diminue.

Christian GAUTIER : si vous empruntez, c'est que vous n'avez pas la capacité de conduire vos investissements. Si vous avez la capacité de le faire comme c'est le cas aujourd'hui pour l'année qui vient et probablement même pour l'année d'après, vous ne vous posez pas la question de savoir si vous allez emprunter. Moi je ne me la pose pas aujourd'hui, je ne me pose pas la question de savoir si je vais emprunter en 2024 et je ne pose pas la question de savoir si j'emprunterais en 2025. La commune, elle n'a pas cette obligation-là. Vous êtes en train, enfin je vais être obligé d'être un peu trivial mais vous évoquez des hypothèses que moi je traduis de cette manière-là : « si ma tante en avait, on l'appellerait mon oncle » ne faisons pas ces hypothèses-là. On n'en est pas là, les finances de la commune sont saines, elles sont saines, elles permettent de prévoir et on le verra en 2023. Il y a un plan pluriannuel d'investissement qui est financé, il est programmé, il est financé sans recours à l'emprunt. Quand vous vous posez une question, ou quand on se pose une question de savoir si effectivement on n'a plus l'argent pour mener la politique que l'on veut conduire et bien on se pose d'autres questions. On se pose la question de savoir si on augmente les impôts et si on le peut, on se pose la question de savoir si on doit emprunter et si on le peut et si on ne peut pas le faire et bien on réduit la voilure.

Aujourd'hui, compte tenu de ce qu'est la situation globale de beaucoup de collectivités, on est une collectivité en bonne santé. Il y a des collectivités à côté qui sont en bien plus grande difficulté pas forcément pour des problèmes de gestion, loin s'en faut et beaucoup aujourd'hui de Maires se disent qu'ils ont la crainte de devenir des maires du fonctionnement, c'est-à-dire de gérer des charges de fonctionnement pour rendre le service et de ne plus avoir la capacité d'investir, et si on en est rendu là et bien vous n'empruntez pas puisque vous ne pouvez pas emprunter pour faire fonctionner votre collectivité donc vous faites fonctionner votre collectivité avec l'argent dont vous disposez, vous n'empruntez pas parce que vous n'avez pas la capacité d'emprunter donc vous n'investissez pas. Il y a des collectivités qui peuvent se trouver effectivement, assez rapidement dans une situation de cette nature, notamment avec la flambée de l'énergie de manière générale. On le verra tout à l'heure, ce n'est pas sans impact non plus sur nous, l'énergie, même si l'on est dans un groupement d'achat je vais vous redonner comment la facture énergétique va quand même flamber en 2023. Mais ne faisons pas du catastrophisme ou n'attaquons pas les gestionnaires actuels surtout ici dans cette commune d'aller creuser je ne sais quels trous ou quelles difficultés. La question elle se pose là, si vous n'avez pas la capacité d'investir, vous êtes amenés à emprunter, si vous ne pouvez pas emprunter vous n'investissez pas. Il y a des communes qui sont au bord de cette décision là mais pas la nôtre.

Monsieur le Maire : en tout cas pour l'instant pas d'augmentation d'impôts et pas d'emprunts, et je dirais même jusqu'à la fin de notre mandat pour les augmentations d'impôts et pour les emprunts.

Michel THYBOYEAU : oui, c'est bien ce que vous dites mais quand on résonne budget, on résonne aussi prospective. C'est facile aujourd'hui de dire la capacité de désendettement est faible, mais c'est fausser le problème parce que le jour où vous n'aurez plus la manne du camping, votre capacité de désendettement elle va monter à quinze ou vingt années.

Christian GAUTIER : il faudra prendre d'autres décisions

Monsieur le Maire : on réduit la voilure

Michel THIBOYEAU : non, ce n'est pas un paramètre qu'il faut mettre en avant ça c'est une première chose. La deuxième chose, c'est qu'effectivement si on résonne en prospective et bien comme je vous l'ai dit tout à l'heure vous vous apercevrez que votre marge brute vous permettra de rembourser le capital de la dette qui est encore fort élevé et il n'a pas fini de monter 580 000 euros, et puis les investissements courants qui sont en moyenne de 600 à 700 000 euros par an et bien vous ne pourrez plus rien investir d'autres. Donc attention, n'allons pas trop vite ne dépensons pas tout. Vous avez mis de l'argent de la vente du camping en fonctionnement, pour l'instant vous n'avez pas touché c'est bien mais attention, c'est ce que dit Monsieur ROY et c'est ce que je dis aussi.

Monsieur le Maire : Bon Christian, on va se tourner vers l'avenir 2023.

Christian GAUTIER : donc principales orientations budgétaires de l'année 2023.

Alors comme je l'évoquais dans notre contexte inflationniste défavorable, il y a un enjeu fort sur la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement en 2023. Il y a des choses sur lesquelles on peut jouer et des choses sur lesquels nous n'avons pas les clefs du camion et on va voir lesquels. Donc là où l'on n'a pas la maîtrise c'est évidemment les coûts d'énergie, l'augmentation de prix de certaines fournitures, les denrées alimentaires, le carburant, les matières premières que nous utilisons dans nos services techniques par exemple ou les services comme les prestations de services qui nous sont rendus par des intervenants extérieurs.

Il y a aussi la mise en œuvre du pacte fiscal et financier de Cap Atlantique qui aura un impact sur les dépenses de fonctionnement puisque en revalorisant les attributions de compensation que la commune verse à Cap Atlantique par une refacturation au plus juste des services mutualisés, ça aura un impact sur nos frais de fonctionnement. Bien qu'on vienne d'en discuter, on vise toujours la maîtrise et la bonne santé pour préserver l'auto-financement et donc d'éviter le recours à l'emprunt ce que l'on verra tout à l'heure dans la prévision budgétaire.

Les charges de personnel : alors l'objectif est d'afficher évidemment un maintien de la masse salariale et là aussi nous ne sommes pas les décideurs en la matière. Quand l'État augmente le SMIC, quand il modifie les grilles indiciaires ou quand il augmente les points d'indices, il faut le supporter et donc c'est à travers la masse des contrats, des effectifs, du tableau des effectifs que l'on peut contenir notre masse salariale. J'en profite pour faire un petit mot, je vais déjuger Madame la Député Madame Sandrine JOSSO, qui a annoncé le soir des vœux de Monsieur le Maire que la commune de La Turballe allait engager huit nouveaux salariés. Alors j'inviterais Madame JOSSO à assister à notre débat, il n'y a pas de modification du tableau des effectifs ; 87 agents à l'effectif en 2022, 87 agents à l'effectif en 2023. Il faut qu'elle fasse attention quand elle lit un discours parce que les "copier-coller" d'un discours éventuellement fait dans une commune précédente, faut faire attention à ce que l'on dit. Je ferme ma parenthèse.

Michel THYBOYEAU : je ne savais pas où je n'ai pas fait attention à ce qu'elle avait dit mais est ce qu'elle ne parlait pas d'agent qui ont été embauchés mais d'autres sont partis. C'est peut-être ça.

Christian GAUTIER : ça n'a pas été compris comme ça. Ça peut être une compréhension.

Michel THYBOYEAU : est-ce qu'il y a huit agents qui sont partis et qui ont été remplacés par huit agents ?

Christian GAUTIER : alors, si je le dis comme ça c'est parce que depuis des demandes d'emplois arrivent à la Mairie. Voilà c'est pour ça que je dis ça. Mais effectivement Monsieur THYBOYEAU, votre interprétation pourrait être la bonne.

Monsieur le Maire : non j'ai échangé avec elle c'était sur la commune d'avant.

Christian GAUTIER : alors voilà sur la partie du personnel.

Deuxième élément le budget 2022, comme je le disais tout à l'heure il s'est construit sur une démarche de projets et sur une pluri annualité, on va donc continuer ce sujet-là, en particulier vraisemblablement à travers une nouvelle autorisation de programme et de crédit de paiement, qui cible les différents projets en lançant les études du parc paysager de Trescalan tel que c'était annoncé dans le programme de 2020. Se développe également le plan vélo avec la création de la piste cyclable en site propre Boulevard de l'Europe ; travaux qui démarreront après l'été. Enfin, le budget sera aussi marqué par la concrétisation de projet touchant les mobilités douces, l'éclairage public, la protection du littoral. L'entrée dans la phase opérationnelle comme je disais des pistes cyclables, du renforcement ou de la récréation du sentier de Ker Élisabeth le long du camping et jusqu'à la plage ou la finalisation d'études comme pour le parc paysager de Trescalan, la restructuration de la place du marché dans une opération de rénovation du centre bourg. Tout ça, pour des démarrages qui auront lieu en 2024.

Alors comment cela se traduit ? Evidemment pour les gens qui sont loin, tout sur un seul document c'est un peu juste sans doute pour voir.

Pour les recettes, nous attendons 10 280 000 euros de recettes. Comme toujours, on fait des prévisions de recettes avec prudence, une des prudences c'est d'avoir révisé les bases qui servent au calcul de la taxe foncière ou de la taxe d'habitation pour les résidents secondaires. Nous les avons faits évoluer de + 5.8%. Sachez que ces bases évoluent selon la loi en fonction de l'inflation que l'inflation au mois de novembre 2022 était à 7.2% et qu'il est probable que les bases évoluent de 7.2% Encore une fois comme tous les ans ça entraîne mécaniquement forcément une augmentation de l'impôt payé par le citoyen même si la commune n'augmente pas ses taux. La commune reste sur des taux identiques, on y reviendra mais comme les bases locatives évoluent du taux de l'inflation, mécaniquement le pourcentage appliqué entraîne une augmentation de l'impôt payé. Les recettes sont estimées de l'ordre de 6 191 578 euros au titre des impôts et différentes taxes, on a prévu 700 000 euros notamment au titre de la taxe additionnelle et est prévue aussi 100 000 euros au titre de la taxe éolienne.

Petite parenthèse là aussi, c'est le feuilleton à rebondissement. Si vous lisez la presse vous voyez la bagarre qui se mène entre ce que certains appellent les "communes riches" et d'autres communes qui sont des "communes pauvres". Avant-hier une commission mixte de députés et de sénateurs est venue remettre en cause l'amendement qui avait été adopté un peu avant Noël en faisant le calcul de cette taxe ; je rappelle que c'est environ 9 millions de taxes, 4.5 millions pour les treize communes qui sont concernées. La taxe est un des éléments, c'est de prendre la population INSEE. Certains se sont battus pour la population DGF donc la Direction Générales des Finances. Pour le public, la différence entre les deux c'est : INSEE l'agent recenseur qui passe, on est compté et on est tant d'habitant et la population DGF, c'est fonction des résidences secondaires, c'est-à-dire qu'il y a des habitants qui sont comptabilisés dans l'effectif. (Un habitant par résidence secondaire ce qui fait que l'on est un peu moins de 5 000 habitants en population INSEE et environ 7 800 en population DGF) Donc en fonction de la manière dont vous faites le calcul, si vous le faites sur 5 000 vous avez un peu moins, si vous le faites sur presque 8 000 vous avez plus. Mais s'il y en a qui ont plus, ça veut dire qu'il y en a qui ont moins. Donc la bagarre, elle est là, l'amendement a été modifié : c'était la population DGF qui a d'abord été mise par l'amendement de décembre, avant-hier en commission mixte les députés et sénateurs sont revenus à la population INSEE et ça a remis cent sous dans la machine côté de certains élus qui ont pignon direct sur les éoliennes. Ça, c'est un autre débat mais il faut comprendre ça aussi.

Donc nous avons prévu 100 000€ de recettes sur cette taxe-là.

Enfin, on touchera directement aussi, ou on aura une augmentation de la dotation de solidarité communautaire, que l'on appelle la DSC, et elle sera de 81 341 euros pour 2023. Elle était d'environ 65 000 de mémoire pour 2022. Donc voilà sur ces éléments. Je rappelle quand même le pacte financier, j'en donne les grandes lignes. Cap Atlantique facturera les coûts de mutualisation jusqu'à hauteur de 90 % de la réalité du coût. Donc quand ça coûte 100, on leur a transféré par exemple l'examen des permis de construire si ça coûte 100, ils nous factureront 90. Mais aujourd'hui, ça leur coûte 100 mais il nous facture 43, mais on ne va pas passer de 43 % à 90 % d'un coup d'un seul, on va y aller par palier sur les quatre années qui restent et donc on va voir notre augmentation de mutualisation se faire progressivement entre 2023 et 2025 pour atteindre comme je le disais une facturation à hauteur de 90 % du service rendu.

Parallèlement le montant de la dotation de solidarité communautaire va augmenter aussi graduellement pendant les trois ans. On va passer de 81 341€ comme je disais tout à l'heure à 119 000€ en 2026. On paye la réalité des services qu'on utilise et on aura un peu plus de solidarité communautaire à travers les fonds de concours ou la dotation de solidarité communautaire.

Les participations et les dotations de l'Etat on les a estimées parce qu'elles ne sont pas encore notifiées. Comme je le disais, on a quand même prévu une augmentation de l'ordre de 100 000 euros par rapport au budget 2022 des dotations d'Etat, et la dotation forfaitaire qui était de 933 000 euros en 2022 passera à 980 000 euros en 2023. Nous avons augmenté nos tarifs communaux au Conseil Municipal du 6 décembre pour tenir compte de l'inflation et de la hausse des différents coûts de matière, notamment aussi les locations de salles municipales qui n'avaient pas été augmentées depuis plusieurs années, 2018 au moins. Voilà sur les recettes.

Concernant les dépenses, donc les dépenses réelles on les estime, je ne parle pas des opérations d'écritures, à 7 660 508 euros : les charges à caractère général 1 883 000 euros, les charges de personnel, un peu plus de 4.5 millions, les autres charges de gestion courante 584 000 euros, les charges financières 203 000 euros (ce sont les intérêts de la dette), les provisions pour dépenses

imprévues 73 000 euros, les charges exceptionnelles 4 500 euros, les atténuations de produits dont les fonds de péréquations inter communautaires (ce sont les collectivités “riches” qui contribuent à un fonds qui permet aux collectivités plus “pauvres” sur le territoire national d’en bénéficier) pour 377 000 euros et des dotations de provisions pour 20 000 euros. Donc, un petit détail par rapport aux charges de personnel, comme je disais il n’est pas prévu d’augmenter les effectifs, on a prévu une augmentation de 5 % par rapport à 2022. On va d’abord prendre sur une année complète les décisions qui sont intervenues au fil de l’année 2022 mais on a aussi prévu une marge supplémentaire de 5 %. Le SMIC a déjà bougé une fois au 1^{er} janvier et on a donc inscrit une dépense de personnel à 4 millions 514 mille euros, vous connaissez les principes, les évolutions des fonctionnaires, le glissement vieillesse technicité, les changements d’échelon, les avancements de grades qui sont très règlementés. On va finaliser la mise en place du télétravail. C’était prévu pour décembre 2022, nous ne l’avons pas fait puisqu’il y a eu des élections du personnel en décembre. On a donc reporté ça pour un examen au cours du premier trimestre de cette année. Du côté des recrutements saisonniers, on va essayer de diminuer nos recours à l’emploi saisonnier d’un poste. En général on embauche quarante-deux personnes, on va essayer d’en embaucher que quarante et une en regardant un peu l’organisation du travail surtout du côté de la Police Municipale. Il nous faut aussi finaliser les lignes directrices de gestion, qui sont aussi des éléments importants pour les agents dans leur évolution de carrière. Sans fixation de lignes de gestion par la commune, pour eux pas de possibilité d’avancement donc il faut fixer. Ce n’est pas la commune qui décide des avancements, c’est le centre de gestion du département, mais il faut que nous ayons fixé des lignes directrices de gestion qui permettent de proposer des fonctionnaires à l’avancement, cette décision relevant du centre de gestion.

Concernant les autres dépenses de fonctionnement, on prévoit une hausse de 148 000 euros dans le chapitre 11 dont 90 000 euros liés aux fluides. Mauvaise nouvelle arrivée hier, nous avons prévu un budget concernant l’électricité de 250 000€ et le SYDELA nous a indiqué qu’il faudrait plutôt prévoir 285 000 euros. Alors pour vous donner les évolutions concernant le gaz, on est de l’ordre de 48 % et sur l’électricité on va être à 82 % d’augmentation de l’électricité entre 2022 et 2023, bien que nous soyons dans un achat groupé géré par le syndicat de l’électricité de Loire-Atlantique. Donc vous voyez, ce n’est pas neutre, ça veut dire que globalement on passe d’un budget d’environ 170 000 euros d’électricité à 285 000 euros. Nous ne sommes pas les seuls dans ce cas de figure et il y en a qui sont bien plus mal lotis que nous.

J’ai évoqué tout à l’heure la refacturation des services mutualisés, c’est une augmentation de 50 000 euros pour nous en plus dans les charges de fonctionnement et les services mutualisés facturés par Cap-Atlantique.

Les dépenses réelles, elles sont à 7 660 508 euros ce qui fait une hausse de 3.7 % par rapport au budget total de 2022, donc on n’est bien en dessous de ce qu’est l’inflation. Mais c’est une évolution mécanique de 3.7 % de nos charges générales de fonctionnement.

Un petit zoom sur les impôts locaux, donc comme on n’a pas contracté de nouvel emprunt, on a moins d’intérêts de la dette et on rembourse plus de capital forcément.

Un petit zoom sur les impôts locaux même si on l’évoquait tout à l’heure donc, le tableau il est là. Alors une petite explication, les bases on parle bien des bases et pas de ce que ça rapporte à la commune, la révision des bases en 2022, elles sont un peu moins de 10 millions d’euros. C’est là-dessus qu’est calculé l’impôt. Les bases prévisionnelles de 2023 qu’on a fait évoluer de 5.8 % mais qui peuvent évoluer de 7 %, on le saura en fin d’année, nous porteraient nos bases prévisionnelles à 10.5 millions. Le taux communal reste à 36.14 %, il n’y a pas d’évolution du taux communal, c’est le taux qui est là depuis déjà de nombreuses années.

Sur la taxe foncière non bâtie, les bases évoluent moins puisque on est sur du non bâti, 45 000€ on passe à 52 000€ pour un taux communal qui est 48.93 %.

Concernant la taxe d’habitation, ça ne concerne que les locations saisonnières en 2023 que pardon les résidences secondaires et pas les locations saisonnières, 7 110 000€ de bases effectives et réelles en 2022, une prévisionnelle à un peu plus de 7.5 millions avec un taux communal qui est toujours à 16.28 %.

Donc la recette estimée de ces taxes-là, c’est un peu plus de 5 millions d’euros.

L’investissement : en recette d’investissement nous prévoyons 4 475 000 euros, un peu moins de 4.5 millions de recette d’investissement, 600 000 de subventions. Ces subventions d’investissement se décomposent comme suit. Le fond de concours de Cap-Atlantique qui augmente fortement puisque l’on va pouvoir prétendre à 127 500 euros de fonds de concours, on en n’avait que 57 600€ en 2022. Ils

nous ont servis ces fonds de concours pour la construction du CTM. 100 000 euros de France vue sur mer pour le projet de rénovation du sentier Ker Elisabeth et du renforcement du littoral, 47 000 euros pour l'étude sédimentaire du site de Ker Elisabeth pour vérifier les effets de la consolidation et du renforcement, 49 000 euros du département pour le projet de Ker Elisabeth, 86 000 euros pour France vue sur mer pour la restauration des accès aux plages, c'est donc ce que je disais tout à l'heure les platelages et les remplacements de ganivelles qui s'abiment avec le temps.

Donc comme Monsieur THYBOYEAU le disait tout à l'heure, on ne fait pas appel aux dotations de solidarité local (DSIL) ni aux dotations des territoires ruraux. Le fonds vert, on le sollicitera pour le remplacement de chaudière de la Mairie et aussi pour la dernière tranche de rénovation des menuiseries de l'école Jules-Vernes puisque ça s'est fait en trois ans et que la dernière opération va se faire cette année pendant les vacances.

En application du pacte financier fiscal de Cap-Atlantique on pourra mobiliser nos fonds de concours en 2023 de manière plus importante pour 127 500 euros comme je vous l'indiquais tout à l'heure. Pas d'inscription d'emprunt d'équilibre en 2023 et on prévoit un virement prévisionnel de la section de fonctionnement pour 1 986 000 euros dans nos recettes, ce qui nous donnera 4 475 000 euros de recettes.

Les AP/CP (autorisation de programme /crédit de paiement) : nous en avons sept actuellement et nous les mettrons à jour évidemment au moment du vote du budget. Celles que vous aviez dans votre dossier sont celles qu'on a voté pour les réajuster au mois de décembre. On a aussi actualisé le plan pluriannuel d'investissement. Ce PPI permet d'afficher les projets, le développement des liaisons douce, l'éclairage public, la protection de l'environnement, les espaces littoraux et aussi l'entretien du patrimoine et des investissements courants pour environ 2 800 000 euros. On a aussi maintenu 325 000 euros dans les acquisitions foncières et les aides à l'habitat, c'est un budget annuel récurrent et pour le remboursement du capital de la dette 597 000 euros.

On aura moins d'investissement dans les services, on a fait un gros effort d'investissement et de renouvellement de matériel en 2022, puisque l'on avait un budget qui était porté à hauteur de 71 000 euros et pour 2023 on reviendra à un budget plus classique de 45 000 euros qui sert donc aux investissements et au remplacement d'un certain nombre d'éléments de travail dans les services. Dans les restes à réaliser, au 31 décembre 2022, en dépense il nous reste 384 502.38 euros, ce sont des opérations qui sont engagées dont on attend les factures et en recette on attend 325 031 euros. Même chose, ce sont des subventions que nous avons demandées, qui nous ont été notifiées mais pour lesquelles nous n'avons pas perçu la somme correspondante. On a donc un déficit de reste à recouvrer d'un peu moins de 60 000 euros ce qui évidemment reste très modeste sur un budget qui en fait presque sept millions.

Donc voilà les hypothèses d'évolution et de préparation du budget primitif, il y a encore quelque chose à caler comme je vous l'indiquais tout à l'heure entre le moment de la rédaction et aujourd'hui on va se retrouver avec une chaudière à remplacer et ce n'est pas évidemment la chaudière qu'on met dans sa maison. Voilà sur ça.

Le PPI, vous voyez qu'en 2023 le total des projets engagés est à un peu moins de 2.8 millions. En investissement courant comme je vous le disais tout à l'heure, les acquisitions foncières 325 000€, les investissements courants 445 000€, 150 000 euros pour la dernière tranche de remplacement des menuiseries de Jules-Verne, 50 000 euros pour l'entretien courant, les études du parc paysager de Trescalan 20 000€, le centre technique municipal, c'est le reste pour 441 881.48 euros.

Une étude sur la remise aux normes du restaurant scolaire qu'il faut reprendre, il y en a déjà eu une qui a été faite mais faut la reprendre, on a mis 20 000 euros. Les aménagements littoraux 100 000 euros pour la protection du littoral et 455 000 euros pour le sentier Ker Elisabeth, 5 000€ euros pour les aménagements du front de mer, le centre-ville 177 000 euros, les circulations douces 290 000 euros, l'éclairage public : en entretien courant 25 000 euros et dans le cadre du schéma d'aménagement lumière en particulier du remplacement de tous nos éclairages obsolètes 200 000 euros.

L'accessibilité, ça c'est pour les handicapés dans la voirie publique 60 000 euros et relancer l'étude de la vidéo protection pour 20 000 euros. Voilà ce qui est prévu sur le budget principal.

Monsieur le Maire : merci Christian. Ce que je peux dire, c'est que dans ce contexte difficile nous savons où l'on va, les finances sont solides et saines et nous tenons la barre stable. Avez-vous des questions, des observations ?

Michel THYBOYEAU : oui Monsieur le Maire. Bravo si vous tenez la barre stable, c'est bien on peut vous en féliciter. Cela dit, vous oubliez toujours de dire que vous avez fait un bel héritage quand même.

Christian GAUTIER : on ne parle pas du passé je croyais.

Michel THYBOYEAU : oui on ne parle plus du passé là.

Nadine COEDEL : il est quand même nourricier du présent et de l'avenir.

Michel THYBOYEAU : moi je constate quand même que dans le budget de fonctionnement, l'excédent reporté il y a déjà 1 million de moins que l'année dernière. Je remarque toujours, c'est ce que je vous disais tout à l'heure que si on ne tenait pas compte de ces 2 millions d'excédent reporté et bien votre marge brute elle se réduit à plus grand-chose, et d'autant plus si vous enlevez après le remboursement du capital. C'est pour ça, je maintiens et vous dis attention, même si le budget est sain, je dis attention. Alors après, en investissement mais ça je vous en avais parlé en commission finances, c'est dur quand même d'accepter qu'en recette réelle on est 4 475 000 euros et en dépenses 6 880 000 euros. C'est-à-dire que l'on a 2 400 000 euros de plus en réel de dépenses que de recettes. Alors bien sûr, toujours pareil vous avez le virement de la section de fonctionnement de part en cause le camping qui va venir combler la différence mais alors après quid en 2024. Voilà les remarques que j'ai à faire.

Monsieur le Maire : merci. D'autres observations ?

Nadine COEDEL : oui, au chapitre de l'accessibilité donc 300 000 euros c'est une bonne chose évidemment pour nos handicapés. Quelles seront les réalisations correspondantes ? pouvez-vous être plus précis ?

Christian GAUTIER : non, c'est en fonction effectivement, c'est un budget qui est là prévu pour la nécessité et en fonction de ce qui peut se produire dans l'espace public. Donc il est de précaution, parce que beaucoup de choses ont déjà été réalisées mais il en reste encore beaucoup à faire dans un environnement qui n'est pas forcément très facile. On est dans une ville très ancienne avec des petits trottoirs, pas très larges qui font des dos d'ânes partout parce que la rue est remontée au fur et à mesure du temps. Mais il y a toujours des choses à faire et des accessibilités à améliorer. En fait, c'est un budget, qui est un budget de précaution et aujourd'hui il n'y a pas d'opération particulière de fléchée.

Nadine COEDEL : d'accord, c'est plutôt du curatif prévisionnel que du préventif.

Christian GAUTIER : oui. Après le préventif il se fera davantage à partir du moment où on repartira ou l'on fera un schéma voirie et ou on aura à réfléchir en même temps à des travaux qui permettent une facilité ou une circulation plus facile pour les gens à mobilité réduite. Mais on n'en est pas dans des travaux de cette nature encore.

Monsieur le Maire : on peut donner un exemple, la salle François Marie LEBRUN l'ascenseur est tombé en panne l'année dernière.

Nadine COEDEL : ça fait un moment qu'il est en panne.

Monsieur le Maire : oui mais il fallut commander.

Christian GAUTIER : ça fait aussi une bonne parenthèse, ça permet de répondre à la question. Oui il est commandé depuis le mois de novembre, et on est dans les difficultés que l'on expliquait tout à l'heure de livraison de ce type de matériel, et on l'attend.

Nadine COEDEL : au chapitre éclairage.

Christian GAUTIER : mais c'est un exemple, pardon de vous couper. C'est un exemple, c'est pris sur l'enveloppe accessibilité.

Nadine COEDEL : d'accord merci. Sur l'éclairage voici déjà quelques mois voire peut-être des années maintenant que l'on parle de cet éclairage nouveau, donc qu'en sera-t-il en 2023 ? Qu'est-ce que l'on va voir de concret ?

Monsieur le Maire : Gérard

Gérard BRION : on a rendez-vous concrètement en effet je suis d'accord avec toi, avec Monsieur JAHERLI du SYDELA, la semaine prochaine. Il se trouve que l'interlocutrice que l'on avait est une personne qui à mon sens n'était pas assez réactive donc on a pu récupérer un interlocuteur très fiable. On va donc le rencontrer la semaine prochaine, on lui a déjà fait état disons de notre souhait, parce que cette année en 2023 on puisse gérer les allumages notamment tout ce qui est armoire d'éclairage public dans un premier temps, et ensuite déterminer nos interventions sur les foyers les plus obsolètes. C'est pour ça qu'il y a un budget assez conséquent cette année qui est de 200 000 euros. Ce budget-là devrait absorber dans un premier temps les dysfonctionnements que l'on peut constater notamment en termes d'allumage.

Nadine COEDEL : d'accord, et dans la mesure où les lumières s'éteignent maintenant relativement tôt.

Gérard BRION : voilà, ça c'est un problème. Il y a différentes sortes de matériels sur toutes les armoires avec des réactions et une vétusté qui est différente donc là le souci c'est d'uniformiser, donc pour ça il faut véritablement qu'on est un raisonnement d'ensemble. On le rencontre la semaine prochaine, d'ailleurs ce serait bien que tu puisses participer à cette réunion.

Nadine COEDEL : je n'ai pas été conviée

Gérard BRION : moi je t'invite. Que l'on puisse voir, parce qu'il y aura des décisions. Normalement il devrait venir avec des coûts unitaires de prestation et à partir du moment où l'on aura ces coûts unitaires là on pourra décider des urgences financièrement. On se dira, tel secteur on va le faire en priorité cette année ou l'année prochaine on fera tel ou tel secteur. En sachant que la grande priorité c'est quand même cette année les armoires. Mais bon il y a un budget de 200 000 euros il pourra y avoir des interventions sur certain secteur en plus.

Nadine COEDEL : sur le sujet de la vidéo protection, j'ai l'impression qu'on en parle ici depuis belle-lurette, donc qu'est ce qui a été fait de concret sur la vidéo protection ?

Christian GAUTIER : rien en fait, il y a plusieurs facteurs qui font que rien n'a avancé, c'était prévu dans un cadre d'achat groupé avec Cap Atlantique, ça a plus ou moins fini dans je ne sais quels limbes. On a aussi eu le départ de notre responsable de Police Municipale et l'arrivée d'un nouveau. C'est pour ça que c'est un sujet qui n'a pas progressé. Mais il faut le reprendre. L'objectif étant plutôt d'aller vers comme on dit de la vidéo protection, c'est-à-dire savoir qui rentre et savoir qui sort quand on en a besoin. Mais on n'est pas dans de la vidéo surveillance ni dans un rattachement à un poste intercommunautaire sur La Baule ou il y a un mur d'écrans et où on est sûr de l'intervention en fonction de ce qui se passe dans la rue.

Nadine COEDEL : non mais typiquement par rapport au dernier fait dont je parlais au début et à ce qui se passe tous les jours en matière de violence et d'insécurité, je pense que c'est important de faire du préventif et le plus tôt sera le mieux.

Gérard BRION : on pourra associer ça disons à l'éclairage public quand même, parce que c'est le même moyen de communication le wifi. C'est vrai que l'on verra avec le SYDELA s'il y a une possibilité de l'associer d'une manière cohérente ce serait l'occasion.

Christian GAUTIER : mais c'est un sujet à relancer là en 2023. Voilà, c'est pour ça qu'il est là.

Monsieur le Maire : d'autres questions ?

Jean-Luc AGENET : moi je me pose la question sur le rôle des commissions, parce qu'il y a des choses qui peuvent peut-être être proposé en commission, en réunion mais je pense qu'il y a des commissions qui existent et qui doivent être informées au moins pour qu'il y ait un avis de rendu sur les différentes décisions ou propositions qui sont faites. Là je vois par rapport aux circulations douces, effectivement les budgets sont relativement importants, donc ce serait bien peut-être aussi qu'il y ait une information par cette commission des projets en cours.

Monsieur le Maire : on l'a déjà fait plusieurs fois Jean-Luc.

Jean-Luc AGENET : quand est ce que date la dernière réunion de la commission de développement ?

Monsieur le Maire : notre projet pour les trois années qui viennent, Emilie tu pourras en parler, on a déjà débattu, on a notre programme pluriannuel, il est dessus, on l'a déjà débattu on ne peut pas revenir toujours dessus. Il n'a pas évolué depuis. Les travaux vont avoir lieu. Emilie je vais te laisser en parler, vas-y Emilie.

Jean-Luc AGENET : je crois qu'il y a des choses qui ont évolué depuis ça vaut peut-être le coup d'en parler quand même.

Monsieur le Maire : on ne peut pas remettre la question toutes les cinq minutes, et les réponses aussi.

Jean-Luc AGENET : non, mais quand on parle du développement du centre-ville et de toutes les circulations douces vers le centre-ville, je pense que là effectivement c'est normal que la commission soit informée. Toutes les décisions ne doivent pas se prendre en bureau, ce n'est pas normal non plus.

Monsieur le Maire : Emilie tu veux en parler ?

Emilie DARGER : alors la dernière commission mobilités douces elle a eu lieu, je n'ai plus la date exacte mais c'était en novembre ou décembre, Jean-Luc tu n'étais pas là je crois. Je ne sais plus, il faudra que l'on regarde. Le projet Boulevard de l'Europe il a été travaillé après la dernière commission en termes de bureau d'études qui a attendu longtemps pour présenter un projet. Il y avait des choses à revoir, la prochaine présentation au bureau est lundi. Le projet qui sera présenté lundi va être présenté à la prochaine commission qui sera au mois de février. La date n'a pas encore été envoyée à ceux qui participent à cette commission là mais ça va être envoyé lundi ou mardi.

Jean-Luc AGENET : merci pour l'information il me semble aussi que c'est tout à fait normal que les études soient communiquées aux membres des commissions.

Emilie DARGER : mais on en a parlé quand même sur les différentes commissions notamment du choix de la piste cyclable en sens unique ou en bi directionnelle ou en mono directionnelle, on a fait des choix ensemble sur ces commissions-là qui concernaient le Boulevard de l'Europe. On a parlé de certains budgets, on a parlé des subventions qui allaient être possibles, donc oui on en a parlé.

Monsieur le Maire : ça a été acté en commission, on ne revient pas dessus. Les commissions fonctionnent très bien, toutes les commissions fonctionnent très bien. Une fois que s'est acté on ne revient pas dessus. On ne va pas faire des réunions pour faire des réunions.

Emilie DARGER : les projets il ne sont pas d'une semaine à l'autre résolus, les bureaux d'études qui y travaillent mettent plusieurs semaines voire plusieurs mois à présenter quelque chose avant de se voir. Pour te dire la réunion qu'il y a lundi, elle était prévue en décembre, elle n'a pas eu lieu pour X raison donc tout a été décalé. Mais le projet avec Cap Atlantique, parce qu'on ne travaille pas que la Mairie de La Turballe sur ce projet-là, il faut le rappeler aussi. On dépend de Vélocéan, par rapport aux subventions, par rapport au projet, pour que l'on puisse mutualiser les coûts notamment du bureau d'étude, notamment des gros travaux et des demandes de subventions. C'est pour ça que ça se décale dans le temps, que l'on met un peu de temps à donner l'information définitive mais que de l'information au compte-goutte dans les commissions ne me paraît pas censé parce que ça peut changer, parce que ça peut être modifié, par rapport à la réglementation par rapport aux faisabilités et aux financements. Donc voilà si je peux répondre à cette question.

Jean-Luc AGENET : merci Emilie pour ta réponse. En tous cas tous les avis rendus en commission ne sont pas toujours arrêtés définitivement, il y a des fois où ça peut changer suivant l'avis du Maire ou du bureau.

Monsieur le Maire : moi je ne reviens pas sur une décision de commission, vous actez en commission, je ne reviendrais jamais sur une décision d'une commission. Sauf s'il y a un danger, un projet avec un danger pour les riverains.

Jean-Luc AGENET : de mémoire ça a été fait pour des histoires de subvention.

Monsieur le Maire : comment ?

Jean-Luc AGENET : je dis de mémoire, ça a déjà été fait. Mais bon on ne va pas revenir là-dessus.

Monsieur le Maire : Que je suis revenu sur une décision de commission ? non.

Jean-Luc AGENET : oui

Monsieur le Maire : non pas depuis que je suis élu, avant peut être.

Jean-Luc AGENET : c'était pour les attributions de subventions à des associations

Monsieur le Maire : non. D'autres questions ? Donc on en prend acte

Christian GAUTIER : non. Deux points sur les budgets annexes. Le budget du cimetière, donc qu'un budget de fonctionnement. Juste quelques chiffres, on prévoit une recette à 90 545 euros et une dépense également à 90 545 euros parce qu'il y a les reports qui jouent d'une année sur l'autre. Simplement l'élément essentiel, la dépense majeure ça va être l'achat de caveaux pour environ entre 65 et 70 000 euros. On achète quarante-trois caveaux. Pour l'information complète, c'est pour terminer ou faire la troisième partie, quand vous rentrez dans le cimetière paysager que vous êtes dans l'entrée c'est la partie tout à gauche qui va être donc terrassée et ou seront installés quarante-trois caveaux. Ce ne sont pas des choses réjouissantes, mais la tendance malheureusement dans les deux derniers mois, il y a eu beaucoup de décès. Aujourd'hui on est à peu près pour deux décès, on est à une crémation. On est à cinquante/cinquante, et la tendance elle est d'aller davantage effectivement sur les crémations. Donc voilà ce sont les deux éléments essentiels du budget du cimetière.

Concernant le budget annexe du site de la Croix de l'Anse, alors lui il reste toujours déficitaire malgré les loyers qui sont versés par l'exploitant malgré une augmentation de ces loyers en 2022 mais on est loin de pouvoir équilibrer le déficit sur le budget de fonctionnement. Donc vous savez que l'on a travaillé sur différentes hypothèses, qu'il y a eu aussi une réunion publique qui s'est faite, que l'équipe municipale en groupe de travail (quand je dis équipe municipale c'est l'ensemble des Conseillers Municipaux), on s'est prononcé sur le principe d'une vente tout en privilégiant le maintien de l'activité actuelle du site et la conservation d'un tourisme orienté vers les familles. On a rencontré la foncière VVF c'est à dire la structure qui gère l'ensemble de l'immobilier, en présence de la Caisse des dépôts et consignation puisque là aussi il y a besoin de sous et donc d'emprunter certainement de la part d'un potentiel acheteur qui est le groupe VVF. On a eu des discussions avant Noël, on a recontacté le groupe là récemment, donc on attend leur retour sur leur intérêt et leur capacité financière au regard de l'achat de ce site.

Voilà où on en est aujourd'hui. Moi je le redis, l'objectif de la collectivité c'est d'avoir vendu et clôturé ce budget annexe du site de la Croix de L'Anse dans l'exercice 2023. Voilà où l'on en est.

Sur le budget, en 2022 vous l'avez vu tout à l'heure dans le tableau en fonctionnement, on est déficitaire de 200 000 euros et en investissement il n'y en a pas mais il y a des sommes dans ce budget d'investissement pour 159 000 euros, donc le déficit de l'année 2022 était à 41 000 euros.

Les recettes de fonctionnement pour 2023 : on les estime en fait à 118 702 euros, oui on va dire 120 000 euros à peu près, pour des dépenses qui elles vont plutôt se situer aux alentours de 438 000 euros, donc on sera sur un déficit de fonctionnement 2023 d'environ 270 000 euros.

En investissement, ça ne fait que croître, on était à une recette de 288 000 euros en 2022, on sera à une recette de 350 000 euros en 2023. Donc on aura un déficit global, mais le déficit ne sera pas de 270 000 euros mais il sera vraisemblablement entre 45 et 70 000 euros donc on aura toujours un déficit de fonctionnement qui continuera de s'accroître et vous le savez en comptabilité publique ce n'est pas possible d'où la décision que j'évoquais précédemment.

Monsieur le Maire : merci Christian. On peut rajouter que le VVF est très intéressé pour acheter le site, il faut leur laisser un peu de temps pour voir avec leur crédit.

Christian GAUTIER : ils sont comme tout le monde, les taux d'intérêts ne sont pas en 2023 ce qu'ils étaient en 2021 ou en 2022. Ils vont plutôt emprunter à 4 % voire 5 qu'à 0.5.

Monsieur le Maire : avez-vous des questions sur ces deux budgets VVF et cimetière ? Pas de questions ? Alors donc on ne vote pas, on en prend acte de notre DOB 2023.

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2023

N°2

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

VU l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République relative à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que, dans les communes d'au moins 3 500 habitants, le Maire présente dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette,

CONSIDERANT que ce rapport donne lieu à un débat,

CONSIDERANT qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique,

CONSIDERANT que ce rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre,

CONSIDERANT que ce rapport fait l'objet d'une publication,

CONSIDERANT que le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret,

Sur le rapport présenté par Christian GAUTIER, Adjoint,

Le Conseil Municipal :

Article 1 : Prends acte de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2023, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette.

Article 2 : Prends acte de la tenue du débat relatif au rapport sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels.

3- APPROBATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Monsieur le Maire : délibération numéro 3. Approbation du règlement budgétaire et financier présenté par Christian GAUTIER, Adjoint aux finances.

Christian GAUTIER : alors ça, c'est le genre d'exercice que j'aime bien faire, autrement dit, c'est un peu le genre de décision que je comprends être d'une obligation mais on est vraiment dans le formalisme administratif le plus complet et le plus total. On ne peut pas y échapper. Donc, le contexte, au 1^{er} janvier 2023 la commune passe sous la règle dîtes de la M57, nous étions jusqu'à présent sous la règle dîtes M14. La conséquence c'était quoi ? En M14 vous vous souvenez en général vers le mois de mars/ avril, nous adoptions un compte de gestion et un compte administratif.

Le compte de gestion, c'est celui qui est tenu par le trésorier de la commune mais qui se trouve aux finances donc c'est celui qui à la Trésorerie gère et suit les comptes de la commune, c'est le payeur des dépenses de la commune.

Le compte administratif, c'est celui qui est tenu par les comptables qui sont les agents de la collectivité qui eux, sont les ordonnateurs de la dépense.

En M57 on va passer dans un compte financier unique, c'est à dire que l'on aura plus qu'un seul vote à faire, c'est pour ça qu'on est entre autres obligés d'adopter un règlement budgétaire et financier.

Si vous l'avez lu, ça ne change rien c'est presque le livre des procédures qui doivent être suivies par les agents de la collectivité. Ça définit un certain nombre de règles, un calendrier dans lequel se déroule les opérations, un calendrier ou on lance les opérations de préparation du budget de l'année suivante, c'est ce genre de choses.

Donc, premier élément un compte financier unique au lieu d'un compte de gestion et d'un compte administratif, ça veut dire que ce compte financier unique il est partagé par les différents intervenants. Il y a un seul document, un seul endroit où la commune et le payeur travaillent.

Autre particularité, c'est dans ce qu'on appelle la fongibilité des crédits, dans le document c'est page 9, c'est la possibilité avec cette instruction comptable et budgétaire de disposer d'une souplesse budgétaire que l'on n'avait pas jusqu'à présent. Je prends un exemple simple pour illustrer, on avait de l'argent dans un chapitre et on avait plus assez d'argent dans un autre chapitre: pour transférer l'argent d'un chapitre vers l'autre il fallait venir devant le conseil municipal pour faire une modification, une décision modificative du budget. La M57, permet une souplesse, c'est-à-dire que si le conseil le décide il peut donner une délégation au Maire pour lui permettre de faire ces changements de chapitre dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles.

Je le répète, c'est une facilité qui n'existait pas précédemment dans la M14 qui existe dans la M57 mais il faut que le Conseil Municipal décide que ce soit possible. C'est une nouveauté, je n'en ai pas vu d'autre, en tout cas rien qui ne vient révolutionner ce que vous connaissez les uns et les autres du fonctionnement des dispositions en matière de dépense budgétaire, d'ordonnancement ou d'encaissement de recette.

Est-ce que vous avez des questions à la lecture attentive que vous n'aurez pas manqué de faire sur ce règlement ?

Monsieur le Maire : Jean-Luc

Jean-Luc AGENET : j'ai juste une remarque à faire, dans le sens ou cette évolution de cette comptabilité se rapproche des établissements publics, de nos établissements publics.

Christian GAUTIER : oui c'est ça. En fait, si je comprends ta question le fait d'aller vers une M57 et un compte financier unique va aussi permettre de faciliter des échanges, par exemple avec les autres collectivités que sont Cap Atlantique voire la Région ou le département. Ça donne plus de transparence et plus de simplicité, on va dire, pour la compréhension par le citoyen des comptes publics.

Jean-Luc AGENET : comme c'est pratiqué aussi dans la comptabilité d'établissement public.

Monsieur le Maire : merci. Isabelle

Isabelle MAHE : oui juste une petite chose, c'est qu'en fait ne plus avoir de compte administratif et de compte de gestion, on va faire une économie de papier importante. C'est vrai cela va faire des économies.

Christian GAUTIER : et ce sera plus lisible en plus, de mon point de vue.

Isabelle MAHE : mais par contre, c'est vrai que d'avoir anticipé, car je crois que c'est en 2024 que c'est obligatoire ?

Christian GAUTIER : oui se sera obligatoire au 1^{er} janvier 2024. Nous, on s'est inscrit dans une expérimentation, ce qui nous permet non pas d'essayer les plâtres parce qu'il y en a d'autres qui les ont

essuyés avant nous à partir du 1^{er} janvier 2022 mais au moins, s'il y a des difficultés, de ne pas se trouver à démarrer en même temps que tout le monde et avoir des difficultés à régler les problèmes, s'il y en a, qui se présentent avec les logiciels de gestion financière.

Monsieur le Maire : d'autres questions ? non, et bien je vais vous demander d'approuver ce règlement intérieur M57. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous en remercie.

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2023

N°3

APPROBATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2321-2-27 et R.2321-1,
VU Les dispositions réglementaires du référentiel M57,
Vu la délibération n° du 13 octobre 2021 approuvant le passage anticipé au référentiel M57 au 1^{er} janvier 2023 pour le budget principal,

VU le projet de règlement budgétaire et financier présenté par Monsieur Gautier,
CONSIDERANT, la nécessité d'adopter le règlement budgétaire et financier (RBF)

Sur le rapport présenté par Christian GAUTIER, Adjoint,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : Approuve le règlement budgétaire et financier (RBF), annexé à la présente, qui sera appliqué, dans le cadre du référentiel M57, à compter de janvier 2023 pour le budget communal.

4- TARIFS MARCHÉ

Monsieur le Maire : délibération numéro 4, tarifs marché 2023 présenté par Monsieur Henri GUYON, délégué commerce et marché.

Henri GUYON : merci Monsieur le Maire. Donc je vous présente les tarifs pour le marché pour l'année 2023 et je vous en donne la stratégie. Donc sous les halles, le tarif est de 197.50 euros, c'est une hausse de 5.6 % par rapport à l'année précédente. A l'extérieur l'abonnement pour un marché 41 euros, abonnement deux marchés 73.50 euros pour douze mois toujours.

Toujours à l'extérieur abonnement un marché sur une période de trois mois 42 euros, abonnement deux marchés pour une période de trois mois 73.60 euros.

Nous avons voulu remettre en place un abonnement six mois, qui n'existait plus que nous avons souhaité remettre en place et cet abonnement pour un marché est de 58 euros et pour deux marchés est de 80.50 euros. La hausse appliquée sur le tarif extérieur est de 3.5 %.

Le dimanche, nous avons souhaité et à la demande des commerçants réduire le nombre de marchés du dimanche, nous sommes passés de 9 à 7 marchés. Nous avons réduit le premier marché début juillet et fin août. Une coquille dans la rédaction ne lisez pas le 20/02 mais le 20/08. La hausse sur le marché du dimanche est de 3.5 % comme pour les abonnements extérieurs.

Ensuite, pour les passagers la hausse est également de 3.5 %. Nous avons souhaité recréer une troisième période, une période dite "hiver" du 15 novembre au 28 février, donc là, on est à 1 euro le mètre linéaire.

Ensuite une période moyenne saison à 1.60 euros et une période été à 4.20 euros.

Ce que nous avons mis en place pour compenser la hausse des 3.5 % sur l'abonnement extérieur, c'est en fait quelque chose qui n'existait pas, c'est un droit au branchement électrique extérieur de manière

à découpler dans le prix du tarif marché, à séparer l'énergie de manière à pouvoir impacter de manière différente en fonction de l'évolution des coûts d'énergie.

Monsieur le Maire : s'il vous plait, on peut écouter. Monsieur AGENET, ça me dérange quand on parle. Tu peux continuer Henri.

Henri GUYON : donc, en fait l'idée c'était de décorrélérer l'énergie des tarifs marché pour impacter de manière différente le tarif marché ou le tarif de l'énergie. Cet abonnement, ce droit au branchement nous avons fait deux catégories, une catégorie dite « petite puissance » donc balance et éclairage et une catégorie « grosse puissance » cuisson, camion, remorque...

Donc nous avons établi des forfaits, un forfait un marché à l'année 36.70 euros, un forfait à l'année pour deux marchés 75.20 euros, un forfait abonné été, un marché 10.40 euros, un forfait deux marchés été 20.80 euros et un forfait passager 0.80 euros. L'idée aussi en décorrélant l'énergie du tarif marché pour nous, en partant du principe que les manufacturés n'utilisent pas ou très peu, n'ont pas besoin de branchement électrique, c'était d'avoir un tarif attractif pour les manufacturés, manufacturés qui nous tractent de la clientèle sur le marché.

Donc voilà la stratégie que nous avons souhaité mettre en place, ces tarifs ont été présentés en commission marché le 7 décembre avec un avis favorable présenté en commission des finances le 13 janvier 2023 avec également un avis favorable. Est-ce que vous avez des questions ?

Monsieur le Maire : personne ? merci Henri pour ton travail. Donc je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? je vous en remercie.

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2023

N°4

TARIFS MARCHES 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-29,

VU l'avis de la Commission Marchés en date du 7 décembre 2022

VU l'avis de la Commission Finances en date du 13 janvier 2023

CONSIDERANT la nécessité de définir les tarifs des différents marchés pour l'année 2023

Sur le rapport présenté par Henri GUYON, Conseiller Municipal Délégué,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article unique : Adopte les tarifs marchés 2023 tels que présentés ci-dessous :

MARCHE TRADITIONNEL

ABONNES

MERCREDI/SAMEDI

Emplacement	Désignation	Période	Tarif 2022 Le ml	Proposition Tarif 2023 – le ml
Halles	Abonnement année	01/01 au 31/12	187,00 €	197,50 €
Extérieur	Abonnement 1 marché	01/01 au 31/12	39,50 €	41,00 €
Extérieur	Abonnement 2 marchés	01/01 au 31/12	71,00 €	73,50 €
Extérieur	Abonnement 1 marché	15/06 au 17/09	40,50 €	42,00 €
Extérieur	Abonnement 2 marchés	15/06 au 17/09	71,10 €	73,60 €

Extérieur	Abonnement 1 marché	01/04 au 30/09	Tarifs 2020 56 €	58,00 €
Extérieur	Abonnement 2 marchés	01/04 au 30/09	Tarifs 2020 78 €	80,50 €

Paiement au trimestre

DIMANCHE

Emplacement	Désignation	Période	Tarif 2022 Le ml	Proposition Tarif 2023 – le ml
Halles	Abonnement complémentaire	09/07 au 20/02	14,50 €	15,00 €

Paiement pour la période

PASSAGERS

Emplacement		Période	Tarif 2022 Le ml	Proposition Tarif 2023 – le ml
Extérieur	Hiver	Du 15/11 au 28/02		1,00 €
Extérieur	Moyenne saison	Du 01/03 au 14/06 Du 18/09 au 14/11	1,50 €	1,60 €
Extérieur	Eté	Du 15/06 au 17/09	4,00 €	4,20 €

DROIT AU BRANCHEMENT ELECTRIQUE EXTERIEUR

	Balance / Eclairage	Autre appareil (Cuisson, remorque...)
Forfait abonné à l'année 1 marché	16 €	36,70 €
Forfait abonné à l'année 2 marché	32 €	75,20 €
Forfait abonné été 1 marché	6,50 €	10,40 €
Forfait abonné été 2 marchés	13,00 €	20,80 €
Forfait passager	0,50 €	0,80 €

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire : Donc nous allons passer maintenant aux questions diverses. Madame COEDEL.

Nadine COEDEL : il s'agit des questions de la minorité. La première, suite au Conseil Municipal de novembre et la présentation du projet de contrat de délégation de service public pour l'exploitation des ports de plaisance de La Turballe et du Croisic, quelles orientations ont-elles pu être prises depuis cette date de novembre, pour faire évoluer la donne qui était et reste défavorable aux plaisanciers, et pour lesquels sept abstentions lors de ce Conseil Municipal avait pu être enregistrées ?

Monsieur le Maire : alors la délibération à notre CM du mois de novembre sur le projet de la DSP était simplement un avis de notre part comme la commune du Croisic. Il y a eu une réunion avec LAN qui s'est tenue le samedi 17 décembre où vous étiez conviés. Comme vous le savez, maintenant c'est LAN qui gère le port de plaisance et non la SAEM dont je suis le président. Deux structures bien différentes, je vous conseille de prendre attache avec Monsieur JAHAN le directeur de Loire Atlantique Nautisme pour avoir plus d'information, il va pouvoir aussi répondre à vos questions. Ce que je trouve dommage à LAN, c'est que nous n'avons pas de représentant de la commune au bureau et encore moins à la chambre de commerce et de l'industrie de Loire-Atlantique, donc je vais en faire la demande pour que l'on ait un représentant élu.

Nadine COEDEL : merci. La vente du camping municipal avait été assortie d'un certains nombres de conditions, la limitation des infrastructures mobil-home, la conservation d'une partie sociale du camping pour par exemple la location de salle aux Turballais, le maintien de quelques évènements communaux sur le camping, qu'en est-il aujourd'hui ? Et quelle veille est assurée par les services de la Mairie à ce sujet. En particulier sur la limitation des infrastructures mobil-home.

Monsieur le Maire : la délibération du 8 novembre 2016 autorisant la vente du camping donnant mandat au Maire de l'époque pour organiser cette vente ne prévoyait aucune condition. Il en est de même dans la délibération de vente de camping en date du 14 mars 2017 ainsi que dans le rapport d'audition des candidats acquéreurs établi suite à l'audition qui s'est tenue le 12 décembre 2016. L'acte de vente du camping en date du 14 mai 2019 ne fait pas non plus mention de ces conditions. Cependant, il semble que dans des échanges, il avait été formulé des conditions qui concernaient surtout l'utilisation du site les premières années après la vente, notamment pour la mise à disposition de la fête des jardins qu'organise le comité des fêtes. Donc ça a été fait en 2017/2018 je pense 2019 aussi et puis la location de salle pour les Turballais mais nous ne sommes pas dans les relations entre le camping et les particuliers, l'usage de la salle pour la commune pendant trois ans selon la date. Concernant les infrastructures mobil-home limités, rien non plus n'a été noté dans l'acte de vente ou la délibération de vente. Les permis d'aménager ont été instruits au regard du droit de l'urbanisme et du PLU. Si ça vous convient. Monsieur THYBOYEAU.

Michel THYBOYEAU : oui enfin, si je me souviens bien, mais peut-être que Céline pourra confirmer mais il me semble qu'il y a eu des réunions ici avec la DDTM et la vente du camping était assujetti à un nombre de bungalow à ne pas dépasser, je crois de c'était 300 le nombre.

Monsieur le Maire : on est à 300.

Michel THYBOYEAU : donc c'est la réponse un peu à la question de madame COEDEL, donc il y en a bien 300 aujourd'hui et il n'y en a pas plus.

Monsieur le Maire : oui pas plus.

Michel THYBOYEAU : et puis, il avait été acté aussi que rester trois ou quatre emplacements principalement pour des mises à disposition de caravanes pour des cas-sociaux, est ce que ça, ça été maintenu ou pas ?

Monsieur le Maire : non je ne sais pas. Mais après, est ce qu'il y a eu un contrat de signé ?

Michel THYBOYEAU : non

Christian GAUTIER : dans les documents il n'y a rien sur le sujet. Par contre, au moins jusqu'à l'été dernier les PEP 44 ont un partenariat avec le camping et des gens sont venus au camping au moins jusqu'à 2022.

Michel THYBOYEAU : d'accord, c'était ça la question, c'étaient bien les PEP 44.

Nadine COEDEL : en novembre dernier vous nous disiez devoir rencontrer les œuvres de Pen-Bron sur leur projet. Ce rendez-vous a-t-il eu lieu ? Quand est-il de ces projets ? Verrons-nous une avancée concrète bien sûr en 2023 ? car les bâtiments de ce site et on le voit tous s'abiment.

Monsieur le Maire : alors Madame COEDEL, depuis 2017 ce site est à vendre mais pas grand-chose n'avancé. Depuis que nous sommes élus, très vite nous nous sommes intéressés au sujet. Nous avons fait appel à des administrés en formant des groupes de travail, d'ailleurs je les remercie une nouvelle fois pour leur travail.

Puis nous avons fait une réunion publique, il n'y a jamais eu de rupture ou de blocage avec les œuvres, simplement nous n'étions pas d'accord ou nous avons une autre vision des choses sur ce site. Maintenant, nous travaillons énormément sur le projet avec les œuvres de Pen-Bron. Avec mon Adjoint à l'urbanisme M. BRION, nous avons reçu les Œuvres de Pen-Bron, cela a duré toute la journée. Ils nous ont présentés trois projets, nous avons beaucoup échangé.

Ensuite, les œuvres de Pen-Bron ont choisi leur projet qui pour moi est très intéressant. Pas besoin de changer notre PLU sur cette zone. Demain Gérard, nous avons rendez-vous avec les Œuvres de Pen-Bron et les élus de Cap Atlantique. Alors les élus, il y a le président de Cap Atlantique, Norbert SAMAMA qui s'occupe du SCOT, Franck LOUVRIER du tourisme. Le projet, on l'a vu.

Pour l'instant je ne peux pas communiquer sur ce projet-là, on n'est pas propriétaire, ce sont les œuvres de Pen-Bron qui sont propriétaires, c'est à eux de communiquer. J'ai eu encore M. ESTIVAL ce matin, ils vont communiquer courant février et au printemps, ils vont faire avec nous une réunion publique pour expliquer.

Ce que je peux vous dire, à une époque, l'année dernière cela à durer à peu près un an et demi, on avait mis en place des groupes de travail, ce que je vous ai dit tout à l'heure. Le résultat de ces groupes

de travail, c'est à 80/85% c'est à peu près la même chose que nous, ce que l'on avait vu. Donc souvent on m'a critiqué parce que je n'avançais pas assez vite, souvent on m'a dit il faut faire du logement parce que de toute façon financièrement ce n'est pas rentable et bien je vous assure que c'est complètement faux. Pas de logements sur ce site, de l'hébergement mais pas de logements. Voilà c'était l'échange avec M. ESTIVAL sur ce que je pouvais vous annoncer ce soir. Je n'irais pas plus loin, c'est à eux d'annoncer toutes les belles choses qui vont se faire sur ce site.

Nadine COEDEL : d'accord, c'est un bon teasing, nous sommes impatients de connaître la suite. Donc février c'est demain.

Monsieur le Maire : les travaux, Gérard, l'aménageur nous a dit qu'il commencerait en 2025 pour deux ans.

Gérard BRION : alors, ce que l'on peut dire c'est qu'en effet il y a le respect du PLU, il y a le respect architectural, il y a le respect environnemental et il y aura la création de multiples activités pour toutes l'année et des ouvertures d'espaces pour les Turballais. C'est vrai que ça répond globalement je dirais, aux attentes des Turballais, c'est très bien. Il y a le respect véritablement du PLU, les paramètres qui sont souhaités comme la vie toute l'année sur le site correspondraient au projet.

Nadine COEDEL : une rentabilité pour l'investisseur ?

Gérard BRION : bien sûr, certainement.

Monsieur le Maire : oui je ne m'inquiète pas pour lui

Gérard BRION : c'est bien sur nécessaire. Je crois qu'il y aura un ensemble d'activités qui feront que cet ensemble-là sera vivant et sera équilibré

Nadine COEDEL : vous souriez par rapport à la rentabilité mais il y a un investissement de base et il y a quand même aussi des travaux colossaux à entreprendre

Monsieur le Maire : alors, je peux leur dire parce que Monsieur ESTIVAL me l'a dit, ils ont estimé proche de nous ce que l'on avait fait avec la vente, l'achat du site, plus les travaux dans notre projet que l'on avait en Mairie avec tous les administrés qui ont travaillé, on était à 90 millions d'euros, eux ils sont à 85 millions, donc on était bien. C'est pour ça que je les remercie parce que l'on était quand même assez proche sur un projet conséquent. L'aménageur qui a été choisi, c'est un aménageur qui est costaud financièrement.

Gérard BRION : oui c'est ça sauf que la seule chose que l'on peut dire sur l'aménageur c'est qu'il est sécurisant, il est costaud financièrement, c'est quelque chose qui ne sera pas remis en cause d'ici trois ou quatre ans. C'est quelqu'un qui tient la route et c'est important. Après, c'est vrai que c'est aux Œuvres de Pen-Bron d'annoncer ce n'est pas du tout à nous.

Jean-Luc AGENET : s'il vous plaît

Monsieur le Maire : oui

Jean-Luc AGENET : moi j'avais posé la même question en fin de compte sur l'avenir de Pen-Bron. Ma question était la suivante : devant l'inquiétude de nombreux Turballais je vous demande de bien vouloir faire le point sur le devenir de Pen Bron, nous sommes en effet nombreux à souhaiter qu'il puisse y avoir un dénouement à cette situation.

Monsieur le Maire : mais Jean-Luc, je l'ai fait là.

Jean-Luc AGENET : comment ?

Monsieur le Maire : tu n'as pas écouté ? Je l'ai fait

Jean-Luc AGENET : si mais je vous dis, c'est ma question, c'est toi qui n'as pas écouté là

Monsieur le Maire : je ne vais pas te répondre

Jean-Luc AGENET : je dis, je répète parce que, c'est la question que j'avais posé donc je dis que ma question c'était la même à peu près, que celle qui avait été posée.

Monsieur le Maire : d'accord donc j'ai répondu

Jean-Luc AGENET : tu as déjà répondu bien sûr mais je signale quelle question j'avais à poser ici

Monsieur le Maire : d'accord

Jean-Luc AGENET : et j'étais aussi concerné par le site de Pen Bron.

Monsieur le Maire : pose ta question Jean-Luc

Jean-Luc AGENET : c'est ce que je viens de dire

Monsieur le Maire : très bien, je ne répondrais pas, j'ai déjà répondu

Jean-Luc AGENET : voilà, vous avez déjà répondu et je vous en remercie

Monsieur le Maire : est-ce que tu as d'autres questions Jean-Luc ?

Jean-Luc AGENET : j'en ai d'autres questions effectivement. Ça concernait aussi la SAEML Loire-Atlantique. Donc je voulais un peu savoir qu'elle avait été votre rôle Monsieur le Maire dans cette délégation et le contrat qui a été posé ?

Monsieur le Maire : j'y ai répondu. Je reprends ma fiche mais j'ai répondu

Jean-Luc AGENET : alors peut-être que je suis vraiment con, c'est sûrement ça. C'est absolument aberrant, vous nous avez dit Monsieur le Maire, que les augmentations allaient être de 10% au niveau de la LAN. Alors vous avez bien participé, peut être au contrat qui a été passé avec la LAN. Vous avez affirmé dans les comptes rendus que l'augmentation serait de 10%.

Monsieur le Maire : non

Jean-Luc AGENET : c'est marqué dessus

Monsieur le Maire : non, on a fait une réunion publique, où vous n'étiez pas présent d'ailleurs. On a fait une réunion publique vous étiez invité

Jean-Luc AGENET : oui mais je n'étais pas là

Monsieur le Maire : c'est LAN, je l'ai dit tout à l'heure. C'est LAN qui est aux manettes, Loire Atlantique Nautisme

Jean-Luc AGENET : par une délégation de service public qui a été donnée par qui ?

Monsieur le Maire : le syndicat mixte des ports via le département mais pas la SAEML dont je suis le président. Nous on n'a rien à voir, et je l'ai expliqué tout à l'heure quand Madame COEDEL m'a posé la question

Jean-Luc AGENET : vous nous avez quand même affirmé que les augmentations seraient de 10%, donc vous deviez être bien informé de tout cela. Alors que dans les faits, qu'est ce qui se passe quand on voit les tarifs qui sont pratiqués maintenant par LAN ce n'est pas 10%, c'est presque 20% qui sont réellement pratiqués

Monsieur le Maire : c'est ce que je disais tout à l'heure, je vais demander si un élu peut faire partie du conseil d'administration de LAN

Jean-Luc AGENET : oui, enfin vous avez quand même dit des choses qui sont complètement fausses

Christian GAUTIER : non, non je ne peux pas te laisser dire ça!

Jean-Luc AGENET : bah si, c'est marqué

Christian GAUTIER : non je ne peux pas te laisser dire ça. Le Maire est assez grand pour se défendre mais je ne peux pas te laisser dire ça.

Jean-Luc AGENET : ah bon

Christian GAUTIER : non, je ne peux pas te laisser dire ça. Ça veut dire que tu ne lis pas les dossiers de Conseil Municipal. Le Maire qu'est-ce qu'il a fait ? Il n'a fait que lire ce qui est contenu dans la délégation de service public dont on avait un exemplaire et sur lequel on demandait l'avis du Conseil Municipal. Ce n'est pas le Maire qui a annoncé que ça augmentait de 10%, il a lu, que dans le dossier de délégation de service public, il était prévu des augmentations. Il ne faut pas faire porter au Maire une responsabilité qui n'est pas la sienne.

Jean-Luc AGENET : d'accord mais n'empêche qu'il a quand même dit, vous avez quand même annoncé aux yeux de Turballais et de tout le monde ici que les augmentations seraient de 10% alors qu'elles sont bien plus importantes que cela.

Christian GAUTIER : mais, ça c'est le problème de LAN, c'est le problème de Loire Atlantique Nautisme, ça n'est pas un sujet de Conseil Municipal.

Jean-Luc AGENET : ça a quand même été débattu ici

Christian GAUTIER : non, ça n'a jamais été débattu ici

Monsieur le Maire : non, c'était un avis Jean-Luc, il faut suivre

Christian GAUTIER : on n'a jamais débattu de la délégation de service public, on nous a demandé d'émettre un avis donc on avait un document écrit qui comportait des éléments qui ont été commentés par le Maire.

Que des gens ici en tant que conseiller municipal considèrent que la délégation n'est pas bonne, c'est leur problème, que des gens dans la salle considèrent que les tarifs sont prohibitifs ça veut dire qu'ils réagissent en tant qu'utilisateur du port et ils s'adressent à LAN (Loire Atlantique Nautisme) mais ce n'est pas un sujet de débat. Ce n'est pas le Conseil Municipal qui fixe les tarifs d'utilisation du port ou des infrastructures du port que ça soit pour la pêche ou que ça soit pour Loire Atlantique Nautisme.

Il faut sortir de ça, on n'est pas dans ce contexte-là, on nous a demandé un avis sur la délégation, on a donné un avis, ce qu'il y a dedans ça plait, ça ne plait pas, ce n'est pas vers le Conseil Municipal qu'il

Monsieur le Maire : ce que je vous ai dit tout à l'heure, je ne fais pas parti du Conseil d'administration de LAN. Par contre, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure, nous n'avons pas de représentant donc je vais demander à LAN, si on peut avoir un élu qui peut faire partie du Conseil d'administration, y compris à la chambre de commerce et de l'industrie de Saint-Nazaire qui a des billes aussi à LAN. Pour l'instant on n'a pas de représentant.

Jean-Luc AGENET : et au département il n'y a pas de possibilité.

Monsieur le Maire : non.

Jean-Luc AGENET : je sais, c'est une délégation de service public donnée par le département et par le conseil général dont vous faite partie.

Didier MARION : mais il faut savoir que nous avons remonté les informations au syndicat mixte, et pour l'augmentation, comme tu dis si bien pour les 20% c'est juste parce qu'ils ont rajoutés les longueurs de bateaux qui ne sont plus du mètre mais sont passés au demi-mètre, c'est tout

Jean-Luc AGENET : non, ce n'est pas valable comme explication

Monsieur le Maire : après, on ne va pas débattre sur les tarifs parce que ce n'est pas nous. On ne décide pas nous des prix Jean-Luc, ce n'est pas en Conseil Municipal.

Jean-Luc AGENET : bon d'accord ok.

Monsieur le Maire : c'était un avis, c'est tout. D'autres questions ?

Jean-Luc AGENET : oui je voulais savoir un petit peu quelles étaient les perturbations qui ont été apportés pour le fonctionnement des services municipaux par le mouvement de grève du 19 janvier ?

Monsieur le Maire : alors le 19 janvier, effectivement il y a eu quelques mouvements de grève des agents. Ça n'a pas perturbé les services, juste la maison de l'enfance je crois, fermée une demi-heure avant.

Isabelle MAHE : ils ont fermé un petit peu plus tôt oui mais c'est tout.

Monsieur le Maire : une demi-heure avant c'est ça Isabelle ?

Isabelle MAHE : oui, c'est ça. La cantine, le service était assuré.

Christian GAUTIER : il y avait peu d'élèves, les enseignants étaient en grève.

Isabelle MAHE : oui, l'école publique maternelle et primaire, c'était fermé. Tous les enseignants faisaient grèves, mais il n'y a pas eu de perturbation du tout.


Karine DUBOT : et pour mardi ?

Isabelle MAHE : on ne sait pas.

Monsieur le Maire : on ne sait pas, ils vont déposer leur avis de grève lundi. Plus de questions ?
Donc je clôture la séance.

La séance est levée à 22h15

Le Maire,
Didier CADRO



Secrétaire de séance,
Didier MARION

